



ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT DE COMPETENCE

RAPPORT DE PHASE 3

Etude des scénarios



Contact : Cédric BIEGLE – c.biegle@sidec-jura.fr – 06 31 14 16 12

Version A (13 juillet 2021)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
--------------------------	----------

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE LA METHODE UTILISEE	5
---	----------

A. RAPPEL DES HYPOTHESES GENERALES.....	6
1. Assainissement collectif.....	6
2. Eau potable.....	7
B. INTEGRATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES	9
C. REALISATION DE LA PROSPECTIVE PAR SCENARIOS.....	10
1. Etape 1 : intégration des produits.....	11
2. Etape 2 : intégration des charges.....	11
3. Etape 3 : Vérification de la faisabilité financière	25
4. Etape 4 : Modulation éventuelle sur les emprunts et la tarification	26
D. PRESENTATION DES TARIFS CIBLES.....	27
1. Part collectivité homogène	27
2. Tarif global homogène	27

CHAPITRE 2 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	29
---	-----------

A. Rappels techniques	30
B. Les scénarios étudiés.....	32
C. SCENARIO 1 : Récupération du solde des CA2019 et baisse annuelle des abonnés de 2%	33
D. SCENARIO 2 : Démarrage du service avec un solde à zéro et baisse annuelle des abonnés de 2%.....	35
E. SCENARIO 3 : Démarrage du service avec un solde à zéro et stabilisation du nombre des abonnés	37
F. Conclusion	39

CHAPITRE 4 – EAU POTABLE	40
A. Rappels techniques	41
B. Les scénarios étudiés.....	43
C. SCENARIO 1 : Récupération du solde des CA2019 et baisse annuelle des abonnés de 5%	45
D. SCENARIO 2 : Démarrage du service avec un solde à zéro et baisse annuelle des abonnés de 5%.....	47
E. SCENARIO 3 : Démarrage du service avec un solde à zéro et baisse annuelle des abonnés de 2%.....	49
F. Conclusion	51
<u>SYNTHESE DES TARIFS.....</u>	52
<u>ANNEXE – LA CHARTE DES PRINCIPES</u>	54

INTRODUCTION

La phase 3 de la présente étude de transfert de compétences consiste à étudier les scénarios de transfert de compétence.

Ils sont basés sur les hypothèses prises lors de la phase 2.

CHAPITRE 1
—
**PRESENTATION DE LA METHODE
UTILISEE**

A. RAPPEL DES HYPOTHESES GENERALES

1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les hypothèses générales retenues sont les suivantes :

- Démarrage du service avec des comptes à zéro
- Baisse annuelle des recettes de facturation de 2% (soit -18% en 10 ans)

Cette baisse est d ue   l'effet combin  de la baisse du nombre des abonn s et des consommations par abonn .

- Convergence des tarifs :

La p riode de convergence  tait fix e initialement   10 ans. Cependant, l'ex cutif de la CC demande aux collectivit s de mettre en  uvre le tarif cible d s le 1^{er} janvier 2026. Pour certaines d'entre elles, afin d' viter que la modulation ne soit trop importante, les collectivit s concern es auront tout int r t   mettre en  uvre progressivement les augmentations d'ici   2026.

- Le recrutement du personnel :

Dans la mesure o , dans les services actuels, aucun agent n'est embauch    100% sur un poste d di    la gestion de l'assainissement, aucun agent ne sera transf r  d'office lors du transfert de la comp tence.

En cons quence, la CCHJSC devra se doter de personnels sp cifiques pour g rer la comp tence assainissement collectif. Elle pourra, par le biais de convention avec les collectivit s, faire appel aux comp tences des personnels en place dans les collectivit s.

En phase 2, le nombre d'ETP technique retenu pour g rer un service en r gie  tait le suivant : 1 agent / 1000 abonn s. Ainsi, l'effectif d di  sera le suivant :

- Technique : 1 B et 2C
- Administratif : 0.5B
- Le taux d'impay s pris en compte : 2%
- L'entretien du r seau (hydrocurage) est r alis    hauteur de 10% du lin aire par an, soient 9.3km/an
- Le renouvellement du r seau : 1,3% du lin aire de r seau sera renouvel  par an, soient 2.1km/an

- Les investissements exceptionnels mentionnés dans le rapport de phase 2 seront entrepris et financés par les collectivités avant le transfert de compétence

Dans l'optique de créer un échange entre la collectivité qui entreprend les investissements et la CCHJSC, un modèle de charte a été soumis et à cette dernière à la fin de la phase 2. Elle figure en annexe du présent rapport

- Les travaux réalisés ne bénéficieront pas de subventions
- La valeur maximum d'extinction de la dette est fixée à 5 ans

Il est convenu d'utiliser l'emprunt pour financer le renouvellement classique.

- La prise en compte d'une PFAC de 2500€ basée sur 10 habitations nouvelles par an
- Aucune dépense relative à de locaux spécifiques (administratifs ou techniques) n'est prise ne compte
- Les calculs sont basés sur les consommations réelles des collectivités et non sur la simulation 120m3
- Dans le cas de l'intégration au prix de l'assainissement de la part délégataire, la part versée par les abonnés au délégataire est indexée sur la base d'un taux annuel de 1.5%
- Le tarif cible payé par les usagers sera uniforme, quel que soit le mode de gestion utilisé sur son territoire.

2. EAU POTABLE

Les hypothèses générales retenues lors de la phase 2 sont les suivantes :

- Démarrage du service avec des comptes à zéro
- Baisse annuelle des recettes de facturation de 2% (soit -18% en 10 ans)

Cette baisse est due à l'effet combiné de la baisse du nombre des abonnés et des consommations par abonné.

- Convergence des tarifs :

La période de convergence était fixée initialement à 10 ans. Cependant, l'exécutif de la CC demande aux collectivités de mettre en œuvre le tarif cible dès le 1^{er} janvier 2026. Pour certaines d'entre elles, afin d'éviter que la modulation ne soit trop importante, les collectivités concernées auront tout intérêt à mettre en œuvre progressivement les augmentations d'ici à 2026.

- Le recrutement du personnel :

Dans la mesure où, dans les services actuels, aucun agent n'est embauché à 100% sur un poste dédié à la gestion de l'assainissement, aucun agent ne sera transféré d'office lors du transfert de la compétence.

En conséquence, la CCHJSC devra se doter de personnels spécifiques pour gérer la compétence assainissement collectif.

En phase 2, le nombre d'ETP technique retenu pour gérer un service en régie était le suivant : 1 agent / 1000 abonnés. Ainsi, l'effectif dédié sera le suivant :

- Technique : 1 B et 1C
 - Administratif : 0.5B
- Le taux d'impayés pris en compte : 2%
 - Le taux de renouvellement : 1,3% du réseau par an, soient 3.1km/an.
 - Le renouvellement du parc compteur : 1/12 du parc renouvelé chaque année, soient 1533 compteurs renouvelés par an.
 - Le service provisionnera annuellement une somme permettant d'intervenir sur les fuites urgentes :
 - 8 interventions/an sur de grosses casses « réseaux » (830€ / intervention)
 - 4 interventions/an sur des vannes-ventouses (910€ / intervention)
 - Le nettoyage des réservoirs : les 23 cuves sont nettoyées chaque année (nettoyage mécanique et chimique)
 - Les investissements exceptionnels mentionnés dans le rapport de phase 2 seront entrepris et financés par les collectivités avant le transfert de compétence
 - Les travaux réalisés ne bénéficieront pas de subventions
 - La valeur maximum d'extinction de la dette est fixée à 5 ans

Il est convenu d'utiliser l'emprunt pour financer le renouvellement classique.

- Aucune dépense relative à de locaux spécifiques (administratifs ou techniques) n'est prise en compte
- Les calculs sont basés sur les consommations réelles des collectivités et non sur la simulation 120m³

- Dans le cas de l'intégration au prix de l'eau de la part délégataire, la part versée par les abonnés au délégataire est indexée sur la base d'un taux annuel de 1.5%
- Le tarif cible payé par les usagers sera uniforme, quel que soit le mode de gestion utilisé sur son territoire.

Initialement, seul le scénario 1 devait être étudié. Cependant, 2 autres hypothèses sont proposées à la CCHJSC :

- **Scénario 1 :**

- Démarrage du service avec récupération du solde du CA2019 (2 405k€)
- Baisse annuelle du nombre des abonnés de 5%

- **Scénario 2 :**

- Démarrage du service avec un solde à zéro
- Baisse annuelle du nombre des abonnés de 5%

- **Scénario 3 :**

- Démarrage du service avec un solde à zéro
- Baisse annuelle du nombre des abonnés de 2%

B. INTEGRATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES

Lors de la phase 2 il a été décidé, en assainissement collectif comme en eau potable, que les investissements listés devraient être réalisés par les collectivités avant le transfert à la CC HJSC.

Le programme d'investissement des infrastructures ne prend donc en compte que le renouvellement des réseaux « classique », soit 1.3% du linéaire par an qui correspond à une durée de vie de 75 ans.

C. REALISATION DE LA PROSPECTIVE PAR SCENARIOS

Lors des simulations financières, la démarche consiste à élaborer sur les années N à N+9 un budget prévisionnel.

Pour chaque année, la démarche qui est mise en œuvre est la suivante :



En cas de besoin, le Sidec se tient à disposition des collectivités pour présenter la matrice permettant de réaliser la prospective par scénarios.

1. ETAPE 1 : INTEGRATION DES PRODUITS

a. En assainissement collectif

Les produits pris en compte sont les suivants :

- Les recettes perçues auprès des abonnés correspondant à leur consommation.

La valeur prise en compte est basée sur les chiffres présentés dans les comptes administratifs 2016 à 2019,

- Au titre de la perception de la PFAC, 25 000 € sont perçus annuellement.

Par mesure de précaution, aucune subvention d'exploitation n'a été prise en compte. Les subventions d'exploitation qui seraient perçues après le transfert de compétence seraient à prendre en compte comme des bonus.

b. En eau potable

Les seuls produits pris en compte sont les recettes perçues auprès des abonnés correspondant à leur consommation.

La valeur prise en compte est basée sur les chiffres présentés dans les comptes administratifs 2016 à 2019.

Par mesure de précaution, aucune subvention d'exploitation n'a été prise en compte. Les subventions d'exploitation qui seraient perçues après le transfert de compétence seraient à prendre en compte comme des bonus.

2. ETAPE 2 : INTEGRATION DES CHARGES

a. En assainissement collectif

Les charges d'investissement sont celles correspondant au renouvellement des réseaux et sont calculées de la manière suivante :

- 1.3% du linéaire total des réseaux (159km) est renouvelé chaque année, soit 2.1 km /an,
- Le coût de renouvellement de ces réseaux est estimé à 320€ du mètre tout compris (travaux, honoraires, divers et imprévus), soit une dépense évaluée à 661 440 € par an.

Les charges d'exploitation prises en compte sont les suivantes :

60 FOURNITURES	107 800
Energie+ Eau..etc	61 400
Réactifs	4 000
Carburants	5 400
Autres - Charges à caractère général	37 000
61 SOUS TRAITANCES	78 650
Interventions diverses (hydrocurage)	13 950
Maintenance	30 000
Assurances	15 000
Analyses réglementaires	19 700
62 AUTRES CHARGES EXTERNES	26 400
Missions- déplacements	9 000
Indemnisations	10 000
Télécommunications	7 400
012 CHARGES DE PERSONNEL	128 000
Salaires, charges et primes	114 000
Autres charges (indemnisation élus, etc..)	14 000
GVT	2.0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	2 500
TOTAL DES CHARGES COURANTES	343 350

Le détail de chaque poste est le suivant :

- **Energie+ Eau**

	Energie stations d'épuration	Energie Postes de refoulement
Chassal		
Molinges bourg	15 000	2 000
Molinges RD		
Coteaux dl	20 000	1 000
La Pesse	4 500	500
Lajoux	3 400	1 000
Les Moussières	13 000	1 000
Leschères	0	0
TOTAL	55 900	55 000

Les consommations électriques des communes gérées en affermage sont prises en charge par le délégataire dans le cadre de son contrat.

- **Réactifs**

Les sites sur lesquels des coûts de réactifs sont pris en compte sont les suivants :

- Chassal : chlorure ferrique
- Coteaux du Lizon : chlorure ferrique / polymère
- La Pesse : chlorure ferrique
- Les Moussières : chlorure ferrique / polymère

Le coût annuel des réactifs est évalué à 4000€.

Les réactifs consommés sur des step gérées en affermage sont prises en charge par le délégataire dans le cadre de son contrat.

- **Carburants**

Ce poste est évalué à 5 400€ / an et se décompose comme suit :

- Nombres de km réalisés chaque année : 15000 km
- Consommation : 8l/100km soient 1200l consommés /an
- Prix au litre : 1.5€ soient 1800€ de carburants / an

- **Autres - Charges à caractère général**

Ce poste est évalué à 37 000€ / an et se décompose comme suit :

- Evacuation des boues : 22 000 €
 - 43 tonnes de matière sèches à évacuer à 770€ la tonne soient 33 110 €
 - Une convention avec un prestataire dont la mission consiste à vérifier que les pratiques d'épandage sont conformes aux préconisations de la réglementation : 3000 €
- Contrôle des équipements de levage : 1920 €
 - 1 contrôle par poste de refoulement soit 11u * 120€
 - 1 contrôle par station d'épuration soit 5u * 120€
- Contrôle des installations électriques : 2880 €
 - 1 contrôle par poste de refoulement soit 11u * 180€
 - 1 contrôle par station d'épuration soit 5u * 180€
- Le coût du petit matériel évaluée à 10 000 € /an

- **Interventions diverses (hydrocurage)**

Ce poste est évalué à 13 950€ / an et est calculé sur les bases suivantes :

- Le linéaire à hydrocurer est de 93km à 1.5€ du ml,
- Le choix fait par la collectivité est d'intervenir chaque année sur 10% du réseau.

- **Maintenance**

Ce poste est évalué forfaitairement à 30 000€ / an et permettra de financer le renouvellement des équipements.

- **Assurances**

Ce poste est évalué à 15 000€ / an

Ce poste a été calculé sur la base des montants affichés aux CA2019.

- **Analyses réglementaires**

Ce poste est évalué à 19 700€ / an et se décompose comme suit :

	Coûts annuels					Totaux
	>2000 EH	>2000 EH	1000<2000 EH	500<1000 EH	200<500 EH	
	Autosurv.	Audit	Autosurv	Autosurv	Autosurv	
Chassal				1000		1000
Molinges bourg				1000		1000
Molinges RD					500	500
Coteaux dl	12000	1200				13200

La Pesse				1000		1000
Lajoux			2000			2000
Les Moussières					500	500
Leschères					500	500
					Total général	19 700 €

- **Missions- déplacements**

Ce poste est évalué à 9 000€ / an et correspond à l'achat de 3 véhicules utilitaires d'un montant de 15000€ amortis sur 5 ans.

- **Indemnisations**

Ce poste est évalué forfaitairement à 10 000€ / an et prend en compte les dépenses de type honoraires, fêtes et cérémonie, annonces et insertions.

- **Télécommunications**

Ce poste est évalué à 7 400€ / an. La consommation, forfaitaire par équipements (11 postes de refoulement et 5 stations d'épuration), est fixée à 400€ auquel est ajouté 1000€ pour la consommation du service.

- **Salaires, charges et primes**

Ce poste est évalué à 114 000€ / an et se décompose comme suit :

Sont pris en compte les effectifs suivants :

- Technique : 1 agent de catégorie B (32000€/an) et 2 agents de catégorie C (2*25000€/an)
- Administratifs : 1 agent de catégorie B (32000€/an)

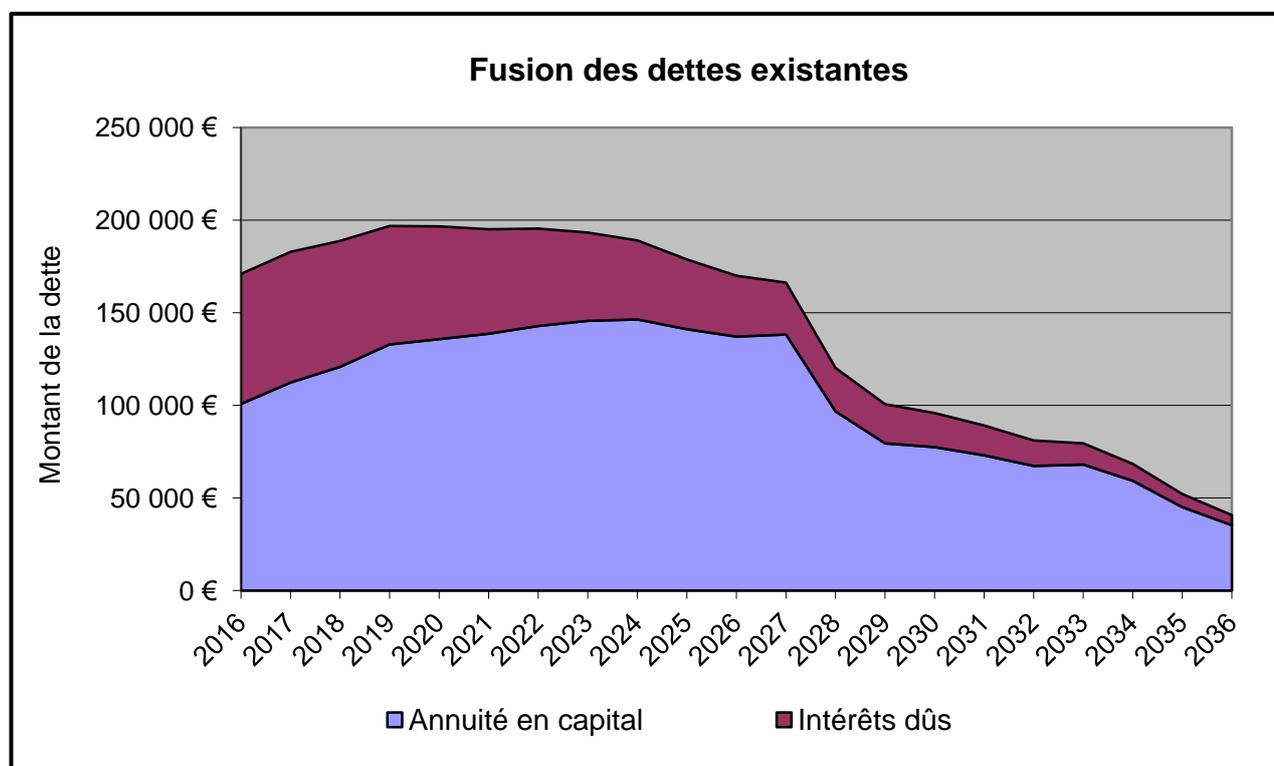
Le coefficient GVT (Glissement Vieillesse et technicité) est pris en compte à hauteur de 2%. Il correspond l'augmentation de la masse salariale liée à une meilleure qualification ou à une ancienneté plus importante des personnels.

- **Autres charges de gestion courante**

Ce poste est évalué forfaitairement à 2500€.

- **Etat de la dette**

Les valeurs prises en compte sont celles au 31/12/2019 collectées auprès des collectivités.



Au 31/12/2019, les communes suivantes n'ont pas emprunté en cours au titre de la compétence assainissement :

- Avignon-les-St Claude,
- Les Bouchoux,
- Rogna.

Au 01/01/2026, les montants à rembourser seront les suivants :

- A rembourser en capital137 131 €
- A rembourser en intérêt.....32 846 €
- Soit au total169 977 €

Le capital restant dû est de 2 366 420 €.

b. En eau potable

Les charges d'investissement sont celles correspondant au renouvellement des réseaux et sont calculées de la manière suivante :

- 1.3% du linéaire total des réseaux (235km) est renouvelé chaque année, soit 2.1 km /an,
- Le coût de renouvellement de ces réseaux est estimé à 200€ du mètre tout compris (travaux, honoraires, divers et imprévus), soit une dépense évaluée à 611 000 € par an.

Les charges d'exploitation prises en compte sont les suivantes :

60 FOURNITURES		29 551
	Energie+ Eau	3 600
	Réactifs	350
	Carburants	5 400
	Renouvellement des compteurs	6 388
	Autres - Charges à caractère général	13 813
61 SOUS TRAITANCES		92 280
	Recherche de fuites	6 720
	Maintenance	40 000
	Assurances	15 000

	Analyses réglementaires	10 390
	Intervention pour urgentes - grosse casse	6 640
	Intervention pour urgentes - changt vanne	3 640
	Nettoyage de réservoir	9 890
62 AUTRES CHARGES EXTERNES		21 600
	Missions- déplacements	9 000
	Indemnisations	10 000
	Télécommunications	2 600
63 IMPOTS ET TAXES		8 000
012 CHARGES DE PERSONNEL		87 000
	Salaires, charges et primes	73 000
	Autres charges (indemnisation élus, etc..)	14 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION		10 000
TOTAL DES CHARGES COURANTES		248 431

Le détail de chaque poste est le suivant :

- **Energie+ Eau**

12 installations électriques ont été recensées. Sur la base d'une facture annuelle forfaitaire de 300€, la dépense énergétique est évaluée à 3600 €.

Les consommations électriques des communes gérées en affermage sont prises en charge par le délégataire dans le cadre de son contrat.

- **Réactifs**

7 installations de chloration ont été recensées. Sur la base d'une facture annuelle forfaitaire de 50€, la dépense correspondante est évaluée à 350 €.

Les réactifs consommés sur des ouvrages gérés en affermage sont prises en charge par le délégataire dans le cadre de son contrat.

- **Carburants**

Ce poste est évalué à 5 400€ / an et se décompose comme suit :

- Nombres de km réalisés chaque année : 15000 km
- Consommation : 8l/100km soient 1200l consommés /an
- Prix au litre : 1.5€ soient 1800€ de carburants /an

- **Renouvellement des compteurs**

Ce poste est évalué à 13 813€ / an et se décompose comme suit :

- 1533 compteurs sont comptabilisés sur la CC en 2019
- La durée de vie des compteurs avant renouvellement est évaluée à 12ans
- Le coût de renouvellement (fourniture et pose) est évalué à 50€

- **Autres - Charges à caractère général**

Ce poste est évalué à 14 000 € / an et se décompose comme suit :

- Le remplacement annuel des néons UV (2 unités à 100€/u) sur les 6 installations, soit 1 200 € /an
- Le contrôle des 12 installations électriques : 2160 € sur la base de 180€ de contrôle par installation
- Le contrôle réglementaire des appareils à pression de gaz (ballon anti bélier) réalisés tous les 3 ans sur les 8 équipements recensés à hauteur de 170€ par contrôle
- Le coût du petit matériel évaluée à 10 000 € /an

- **Recherche de fuites**

Ce poste est évalué à 6 720 € / an et est calculé sur les bases suivantes : Le linéaire à hydrocurer est de 56km à 120€ du ml.

- **Maintenance**

Ce poste est évalué forfaitairement à 40 000€ / an et permettra de financer le renouvellement des équipements.

- **Assurances**

Ce poste est évalué à 15 000€ / an. Ce poste a été calculé sur la base des montants affichés aux CA2019.

- **Analyses réglementaires**

Ce poste est évalué à 10 390€ / an et se décompose comme suit :

- Coût d'une analyse RP 180€
- Coût d'une analyse P1 120€
- Coût d'une analyse P2 240€
- Coût d'une analyse D1 80€
- Coût d'une analyse D2 180€

Le détail de ce poste est présenté ci-après :

	Analyses aep RP	Analyses P1 / an	Analyses P2 / an	Analyse s D1 / an	Analyse s D2 / an	Total analyses
Avignon les St Claude : Le Niet Le Puits	0.5	2	1	6	1	1230
Chassal – Molinges :						
1 puits à Chassal	0.5	2	0.5	4	0.5	860
1 puits à Molinges	0.5	2	0.5	4	0.5	860
Choux : Forage En Mienne Source de la Combre	0.5	2	0.5	4	0.5	860

Lombard 1 et 2 Source de la Cheneau						
Coiserette : Sur les Geais Sur le Ponts (secours)	0.2	2	0.5	4	0.5	806
Coyrière : La Combe La Grosse Pierre	0.2	2	0.5	4	0.5	806
Larrivoire :						
Samiset	0.2	2	0.5	4	0.5	806
Samiat	0.2	2	0.5	4	0.5	806
Ravilloles	0.5	2	1	6	1	1230
Sur Thiers	0.5					90
Villard St Sauveur	0.5	2	1	6	1	1230
La Pérouse						
Vulvoz : Cuvruve 2 sources de secours "Au Néret" et "Moulin"	0.2	2	0.5	4	0.5	806
Total général						10 390

- **Intervention pour les urgences : grosses casses**

De manière générale, ces 2 postes (grosses et remplacement de vannes) vont financer les interventions qui ne pourront attendre d'être réalisées dans le cadre des programmes de travaux. Il est envisagé ici qu'elles soient confiées à un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché de prestations de service pluriannuel.

Ce poste est évalué à 6 640€ / an et est calculé selon les hypothèses suivantes :

- 8 fuites urgentes par an
- Le coût unitaire de ces interventions s'élève à 830€ (220 € en fourniture, 230€ en personnel et 380€ en coût de terrassement remblai réfections)

- **Intervention pour les urgences : remplacement de vannes**

Ce poste est évalué à 3 640€ / an et est calculé selon les hypothèses suivantes :

- 4 remplacements urgents par an
- Le coût unitaire de ces interventions s'élève à 910€ (300 € en fourniture, 230€ en personnel et 380€ en coût de terrassement remblai réfections)

- **Nettoyage de réservoir**

Ce poste est évalué à 9 890€ / an et correspond au nettoyage mécanique et chimique des 23 cuves à raison de 430€ par cuve.

- **Missions- déplacements**

Ce poste est évalué à 9 000€ / an et correspond à l'achat de 3 véhicules utilitaires d'un montant de 15000€ amortis sur 5 ans.

- **Indemnisations**

Ce poste est évalué forfaitairement à 10 000€ / an et prend en compte les dépenses de type honoraires, fêtes et cérémonie, annonces et insertions.

- **Télécommunications**

Ce poste est évalué à 2 600€ / an. La consommation forfaitaire des 8 équipements est fixée à 200€ auquel est ajouté 1000€ pour la consommation du service.

- **Impôts et taxes**

Ce poste est évalué à 8 000€ / an. Ce poste a été calculé sur la base des montants affichés aux CA2019.

- **Salaires, charges et primes**

Ce poste est évalué à 73 000€ / an et se décompose comme suit :

Sont pris en compte les effectifs suivants :

- Technique : 1 agent de catégorie B (32000€/an) et 1 agents de catégorie C (25000€/an)
- Administratifs : 0.5 agent de catégorie B (32000€/an)

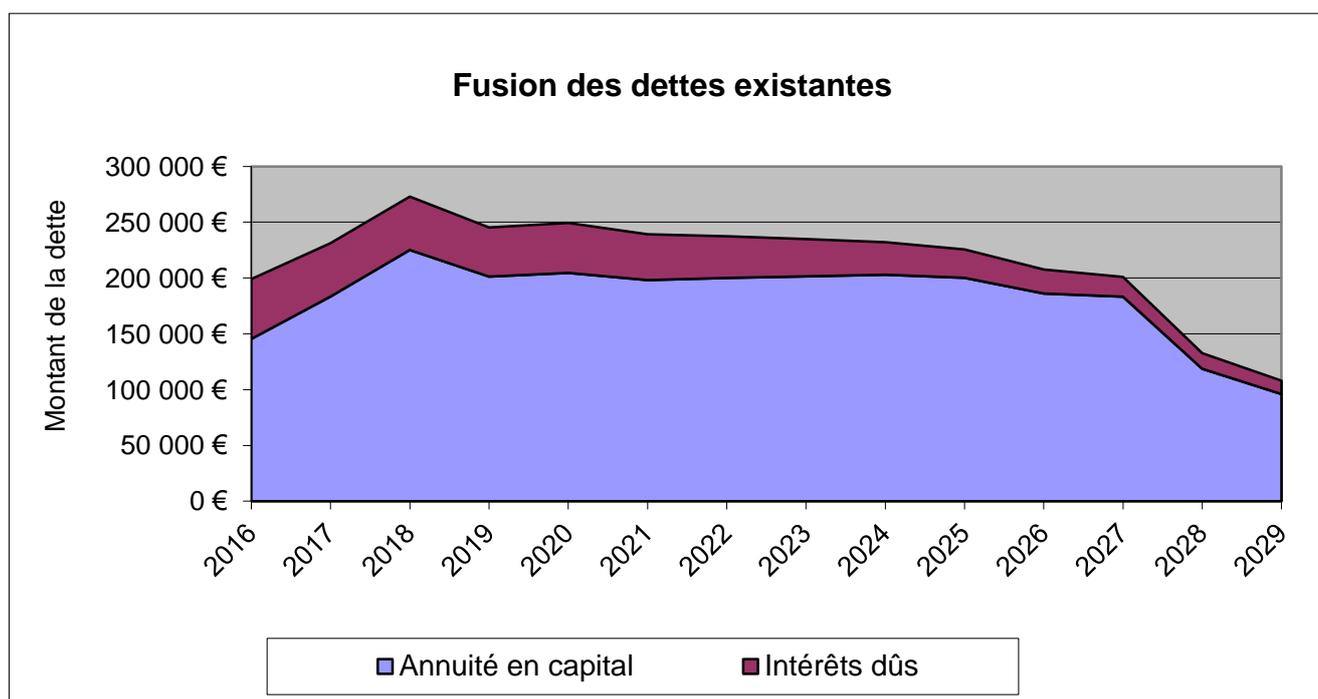
Le coefficient GVT (Glissement Vieillesse et technicité) est pris en compte à hauteur de 2%. Il correspond l'augmentation de la masse salariale liée à une meilleure qualification ou à une ancienneté plus importante des personnels.

- **Autres charges de gestion courante**

Ce poste est évalué forfaitairement à 10 000€. Ce poste a été calculé sur la base des montants affichés aux CA2019.

- **Etat de la dette**

Les valeurs prises en compte sont celles au 31/12/2019 collectées auprès des collectivités.



Au 31/12/2019, les communes suivantes n'ont pas emprunté en cours au titre de la compétence eau potable :

- Avignon-les-St Claude,
- Coiserette,

- Larrivoire,
- Ravilloles
- Sie Haut Jura Sud

Au 01/01/2026, les montants à rembourser seront les suivants :

- A rembourser en capital186 101 €
- A rembourser en intérêt.....21 528 €
- Soit au total207 629 €

Le capital restant dû est de 870 856 €.

3. ETAPE 3 : VERIFICATION DE LA FAISABILITE FINANCIERE

Lors de l'élaboration de la simulation financière, les critères à suivre sont les suivants :

- **Le ratio (Personnel + Dettes) / Recettes**

Ce ratio permet de rendre compte du rapport entre les charges (personnel et dette) et les recettes. Afin de permettre à la collectivité d'avoir une certaine marge de manœuvre dans l'entretien et le renouvellement de son patrimoine, ce ratio doit être inférieur à 50 %.

- **Le flux sur la dette**

Il s'agit du ratio mesurant la capacité de remboursement des annuités de la dette. Cette valeur doit être inférieure à 100%.

- **La durée d'extinction de la dette**

Il s'agit d'un ratio de mesure de la dette exprimé en années. On peut analyser la valeur calculée de la manière suivante :

- De 0 à 5 ans : cela correspond à un service peu endetté
- De 5 à 7 ans : l'endettement du service est satisfaisant
- De 7 à 10 ans : le service est soumis à un fort endettement

- Supérieure à 10 ans : De telles valeurs ne sont acceptables que temporairement (2 à 3 années successives au maximum), pour financer des travaux exceptionnels, la collectivité devant revenir rapidement à une situation financière plus saine

Si le solde budgétaire à la fin de l'exercice considéré est positif, la simulation se poursuit sur l'année suivante. Sinon, on passe à l'étape suivante

4. ETAPE 4 : MODULATION EVENTUELLE SUR LES EMPRUNTS ET LA TARIFICATION

L'élaboration de la simulation budgétaire consiste à observer, année après année, les indicateurs mentionnés au paragraphe précédent. En cas de dépassement d'un des indicateurs, plusieurs solutions se présentent :

1. On vérifie la durée d'extinction de la dette pour éventuellement envisager un emprunt jusqu'à atteindre une durée d'extinction de la dette de 5 ans.
2. Si le solde budgétaire à la fin de l'exercice considéré est négatif et que la durée d'extinction de la dette a déjà atteint les 5 ans, alors on augmente directement les recettes en augmentant les redevances versées par les abonnés

D. PRESENTATION DES TARIFS CIBLES

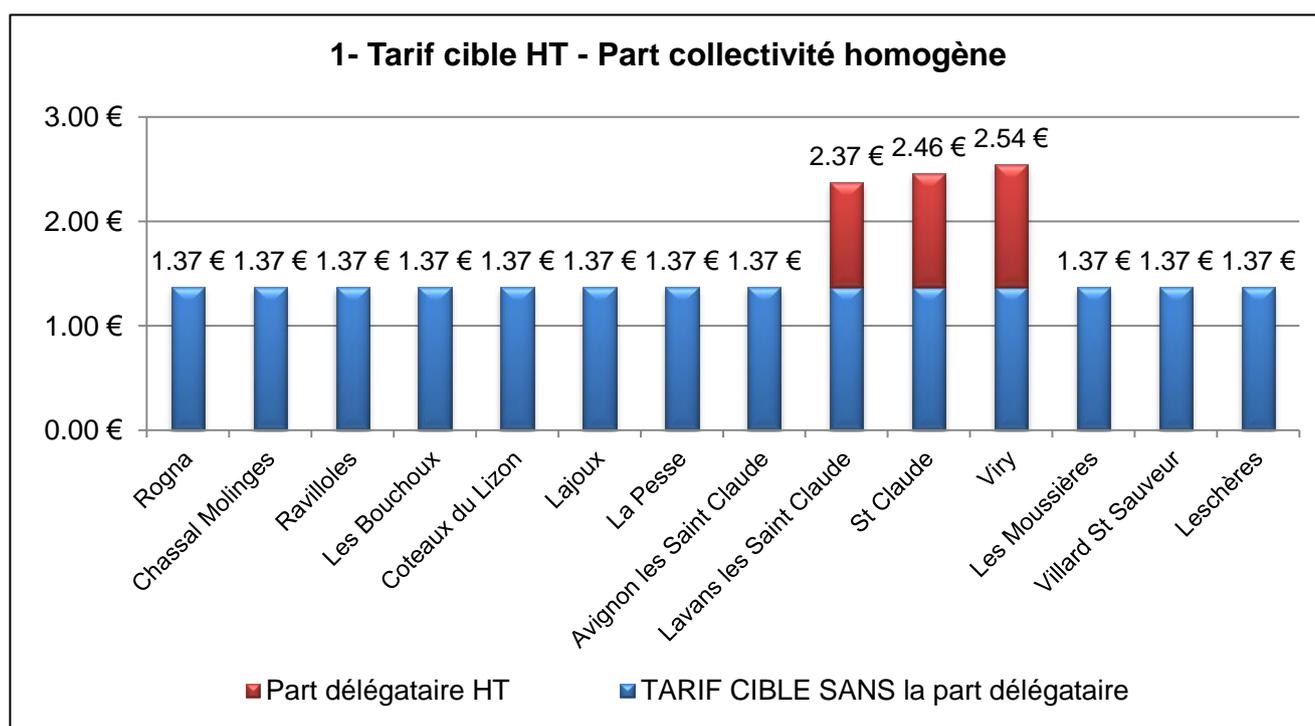
Pour la part délégataire, il a été pris en compte un taux annuel d'indexation de 2% appliqué sur une durée de 10 ans. Le tarif cible peut être présenté à la collectivité sous deux formes :

1. PART COLLECTIVITE HOMOGENE

Dans cette simulation, à l'issue de la période de convergence, l'ensemble des abonnés, quel que soit sa collectivité d'origine, ont une part collectivité similaire.

Les factures globales dépendant alors du mode de gestion, les abonnés appartenant initialement à une collectivité initialement en régie voient toujours apparaître sur leur facture la part délégataire.

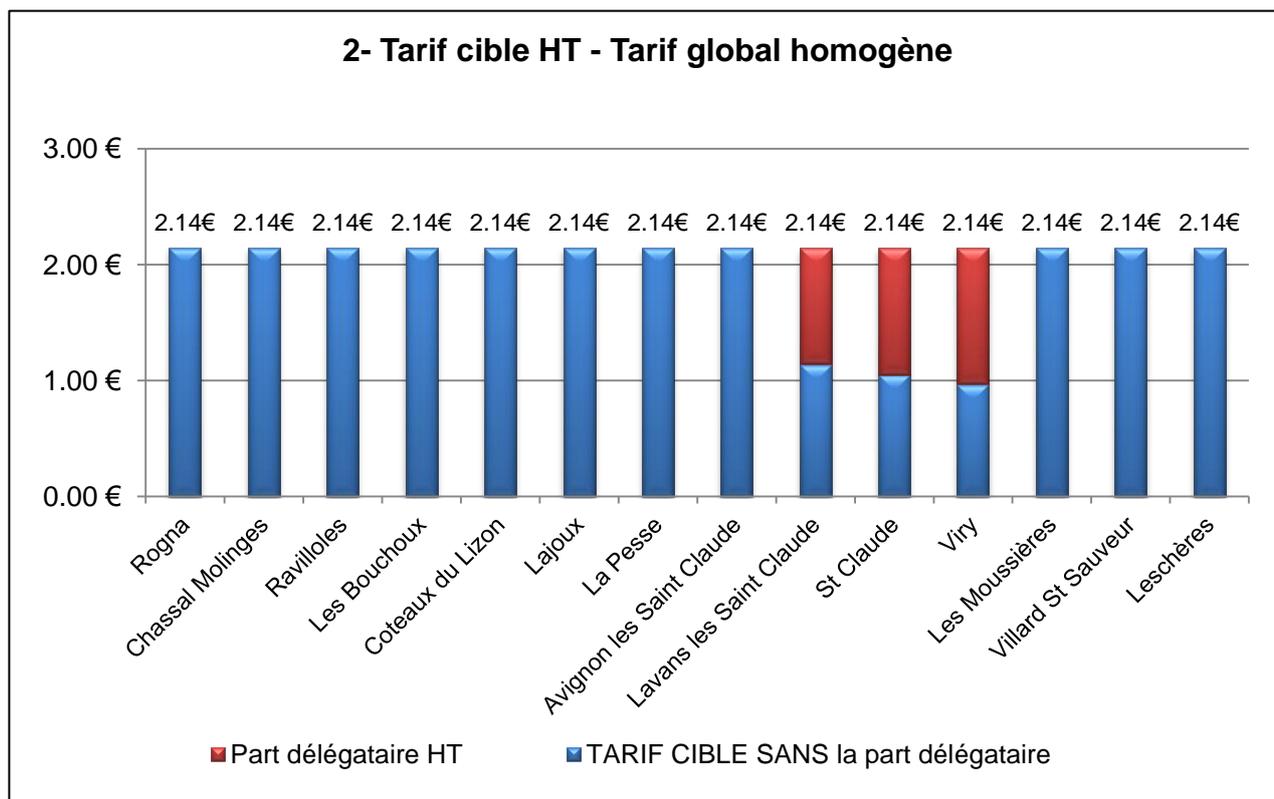
Dans le cas du premier scénario étudié (scénario A en Assainissement), de manière graphique, la situation se résume ainsi :



2. TARIF GLOBAL HOMOGENE

Dans ce cas, à l'issue de la période de convergence, l'ensemble des abonnés, quel que soit sa collectivité d'origine et son mode de gestion d'origine, ont une facture globale similaire.

Dans le cas du premier scénario étudié (scénario A en Assainissement), de manière graphique, la situation se résume ainsi :



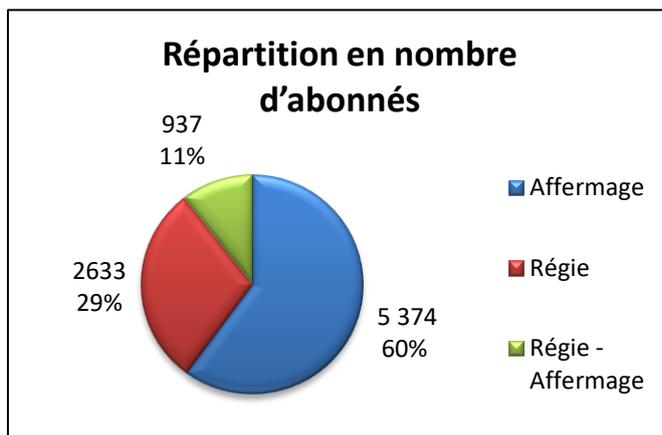
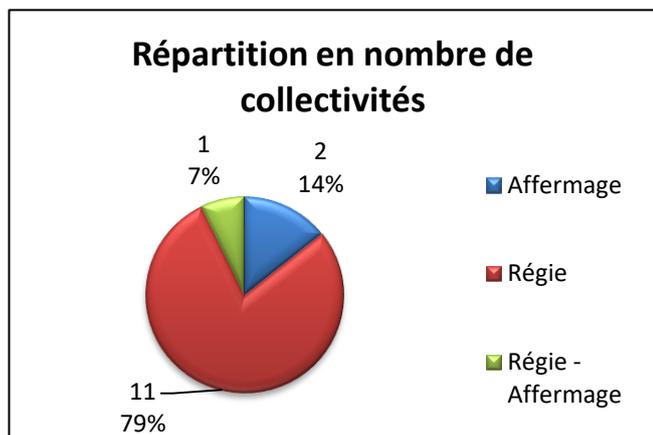
Lors de la présentation du rapport à l'exécutif le 23 juin 2021, il est décidé que le tarif cible serait homogène pour l'ensemble des abonnés de la CC.

CHAPITRE 2
—
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A. RAPPELS TECHNIQUES

Seules 3 collectivités sur 14 (21%) sont en délégation et elles représentent 60% du total des abonnés de la CC :

Parmi ces 3 collectivités, Lavans-les-Saint-Claude n'est en délégation que sur la partie « station de traitement ».



En 2019, la répartition des recettes relatives à la part collectivité est la suivante :

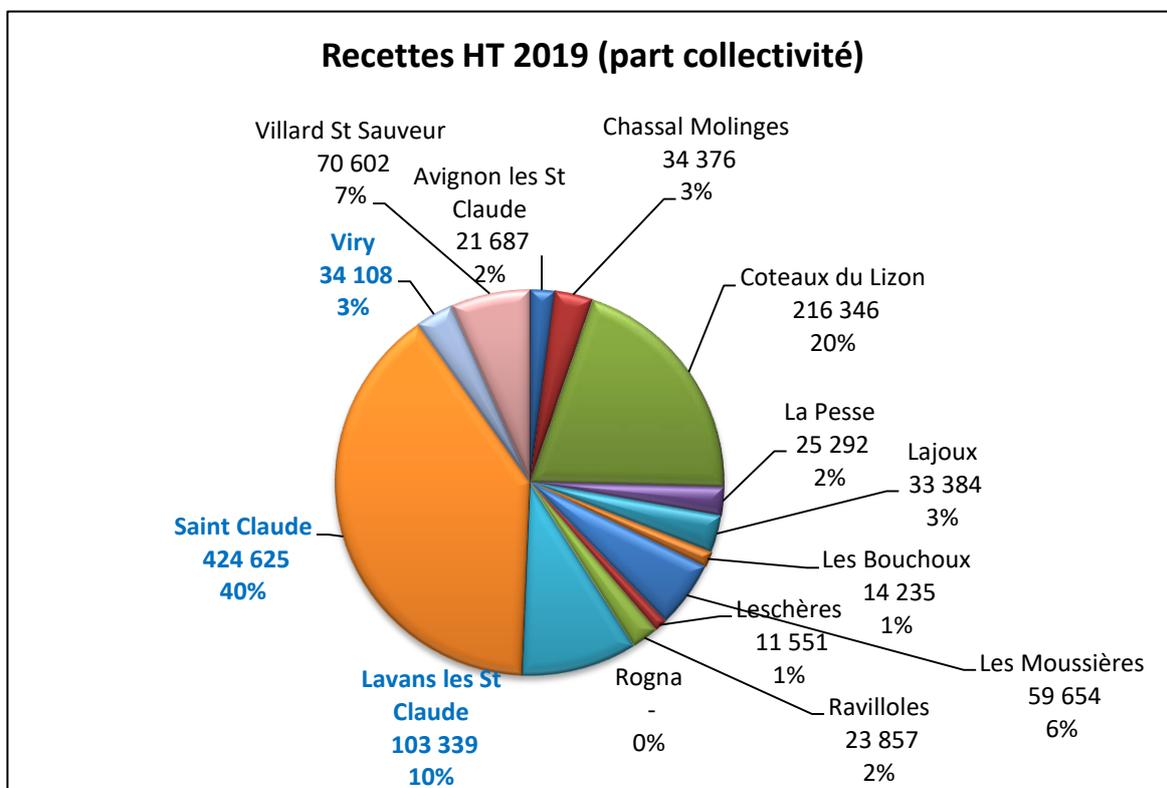
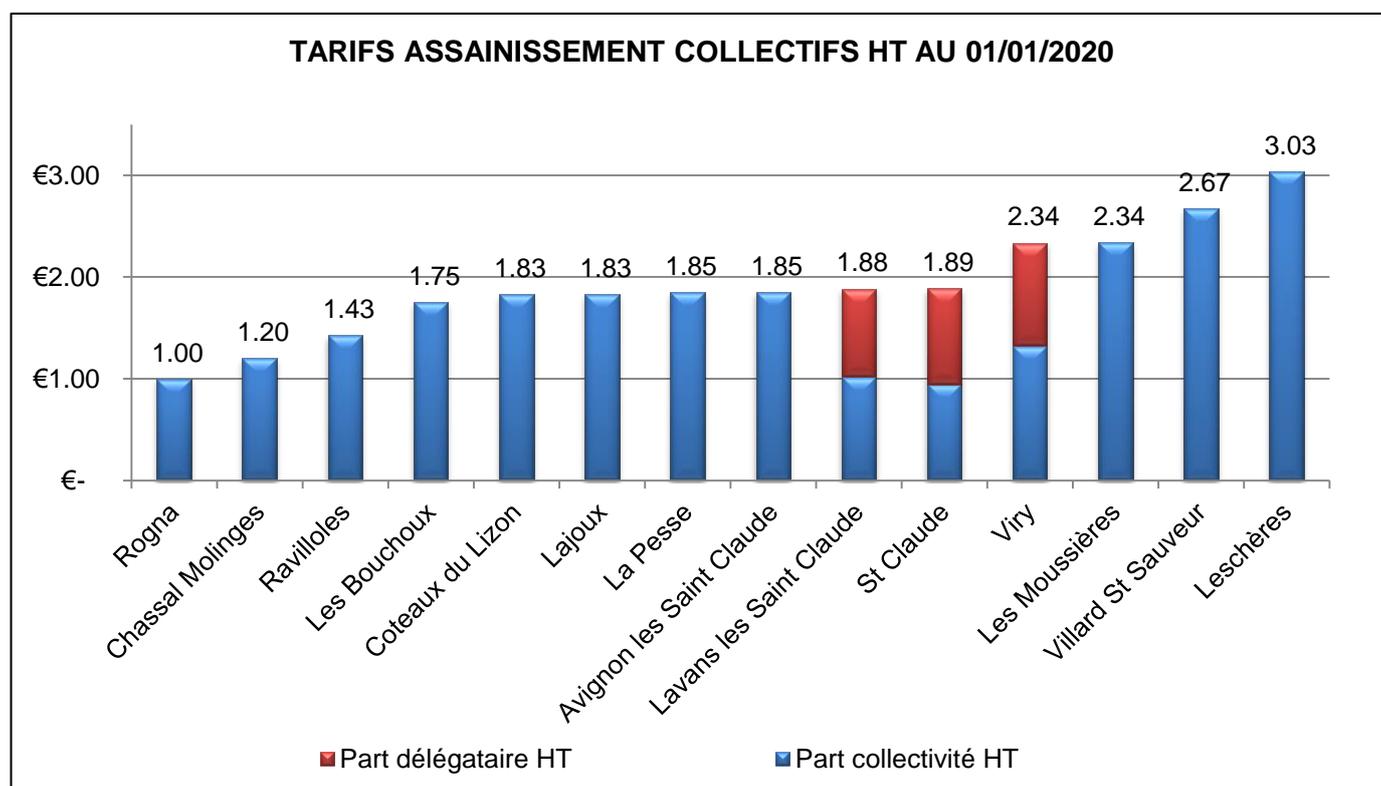


Tableau de synthèse (données 2019) :

	En régie	En Délégation	Total
Volumes facturés	197 746 m3	494 274 m3	692 020 m3
Nombre d'abonnés	2633	6311	8944
Linéaire de réseaux	93 km	66 km	159 km
Densité (abonnés/km)	28 ab/km	96 ab/km	56 ab/km
Recettes de ventes d'assainissement sur le périmètre en 2019 (part collectivité)	510 984 €	562 072 €	1 073 056 €
Recettes de ventes d'assainissement sur le périmètre en 2019 (part délégataire)	--	460 608 €	460 608 € (30% du total)

Pour mémoire, les tarifs de l'assainissement collectifs au 01/01/2020 sont les suivants :



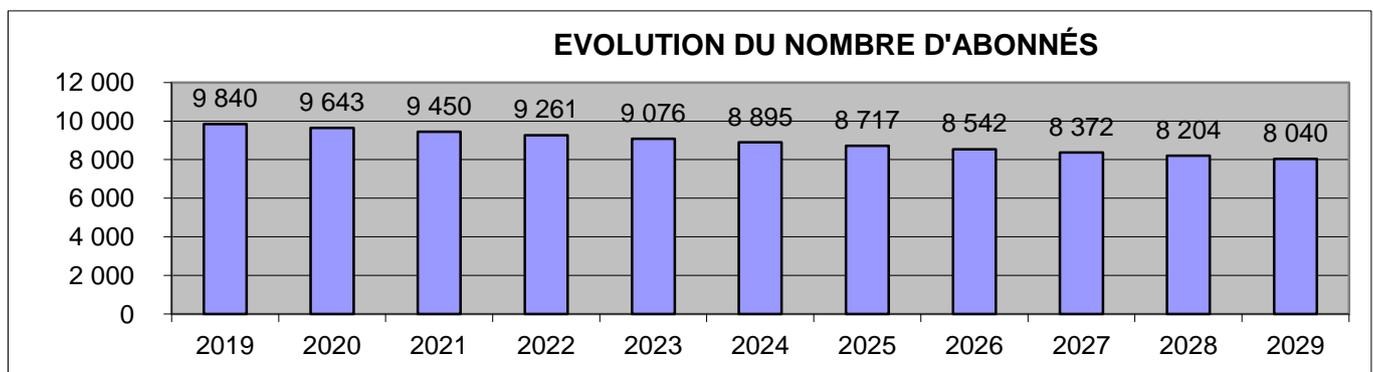
B.LES SCENARIOS ETUDIES

Initialement, seul le scénario 1 devait être étudié. Cependant, 2 autres hypothèses sont proposées à la CCHJSC :

- **Scénario 1 :**

- Démarrage du service avec récupération du solde du CA2019 (1 428k€)
- Baisse annuelle du nombre des abonnés de 2%

Concrètement, une baisse annuelle de 2% du nombre des abonnés se traduirait, sur 10 ans à une baisse globale de 18% :



- **Scénario 2 :**

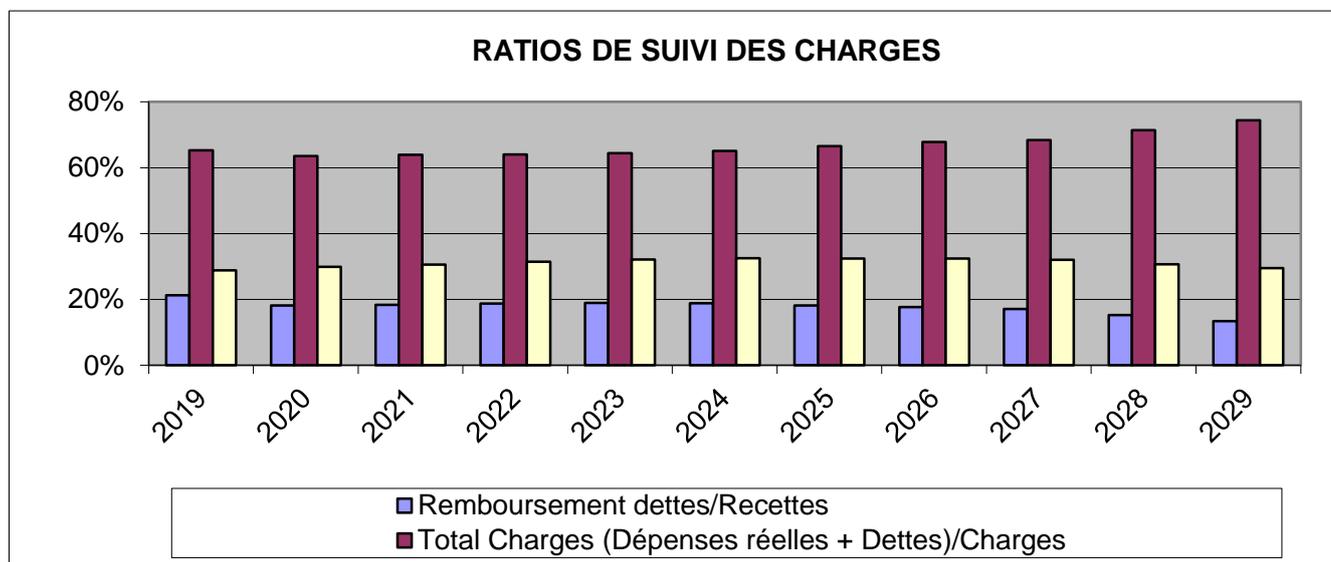
- Démarrage du service avec un solde à zéro
- Baisse annuelle du nombre des abonnés de 2%

- **Scénario 3 :**

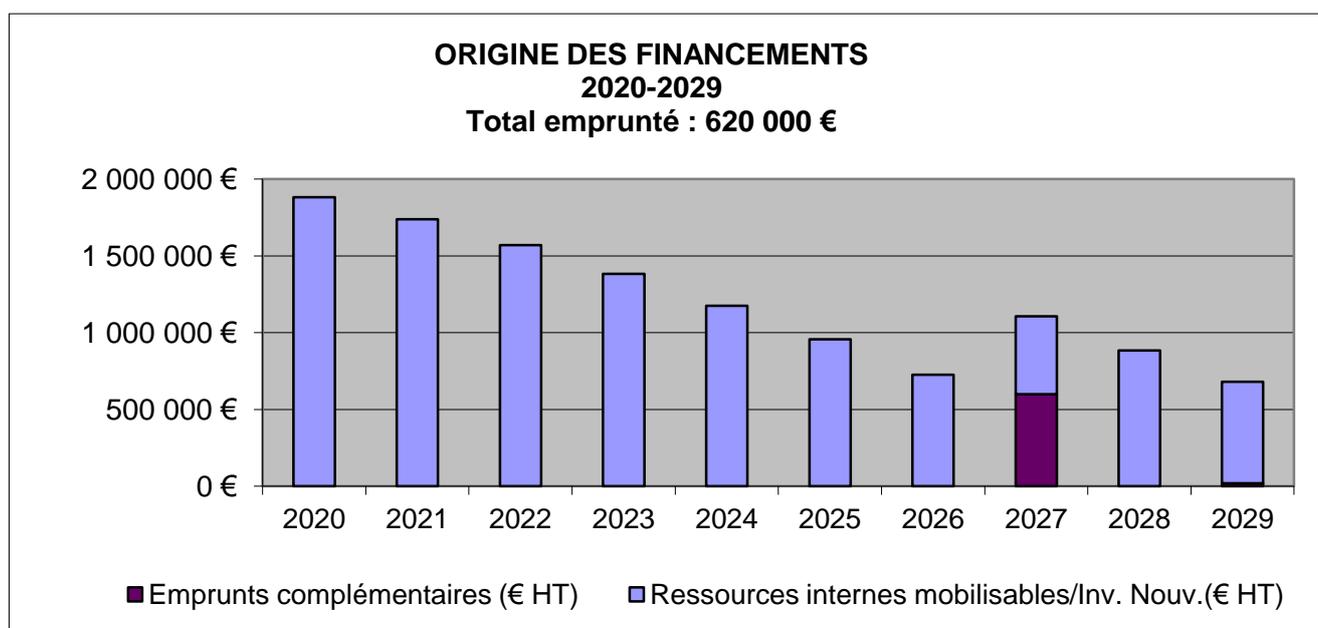
- Démarrage du service avec un solde à zéro
- Stabilisation du nombre des abonnés

C. SCENARIO 1 : RECUPERATION DU SOLDE DES CA2019 ET BAISSÉ ANUELLE DES ABONNÉS DE 2%

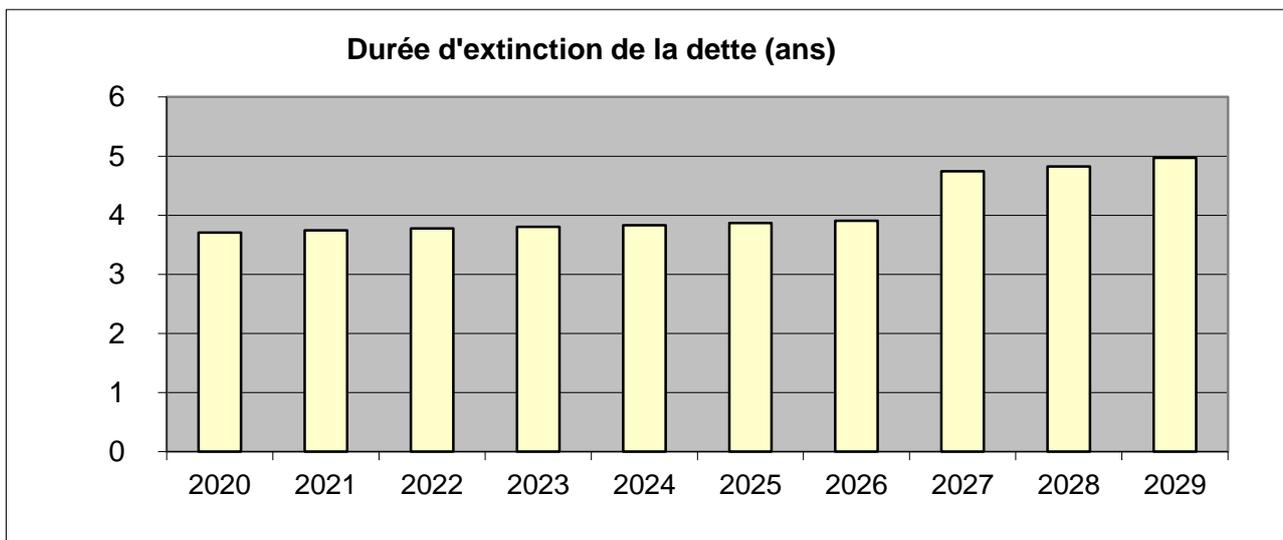
Le cumul des soldes des comptes administratifs relevés à fin 2019 sur l'ensemble des communes relevant s'élève sur 1 428 723€. Les ratios de suivi des charges sont les suivants :



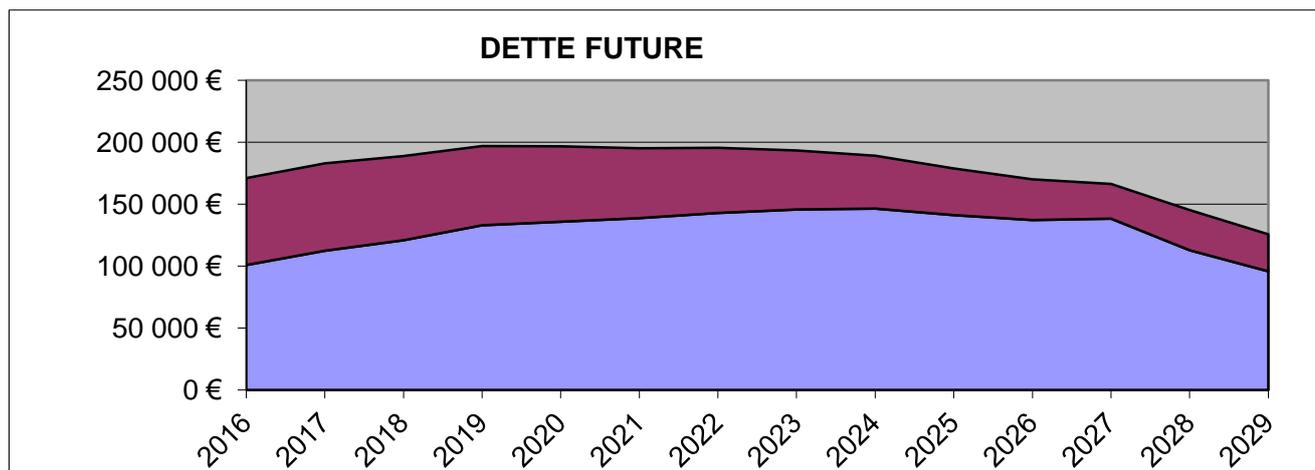
Le montant total emprunté sur la durée de l'opération s'élève à 620 000 € et l'origine des financements se répartit comme suit :



La durée d'extinction de la dette évolue comme suit :



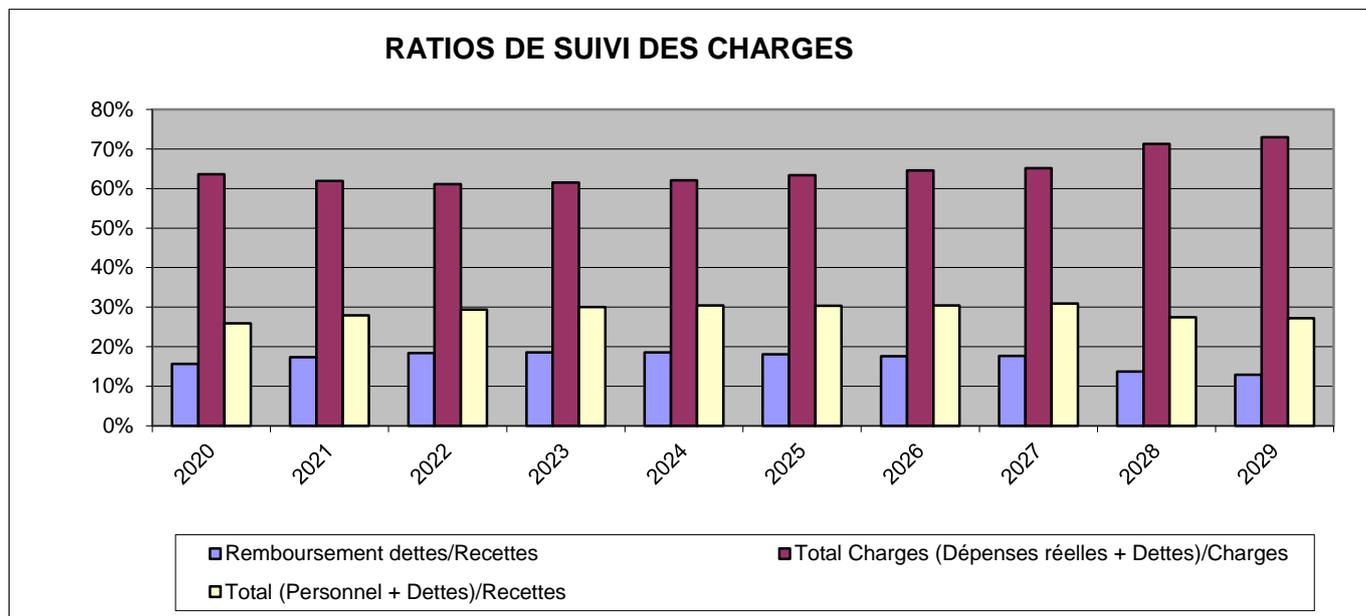
La dette future évolue comme suit :



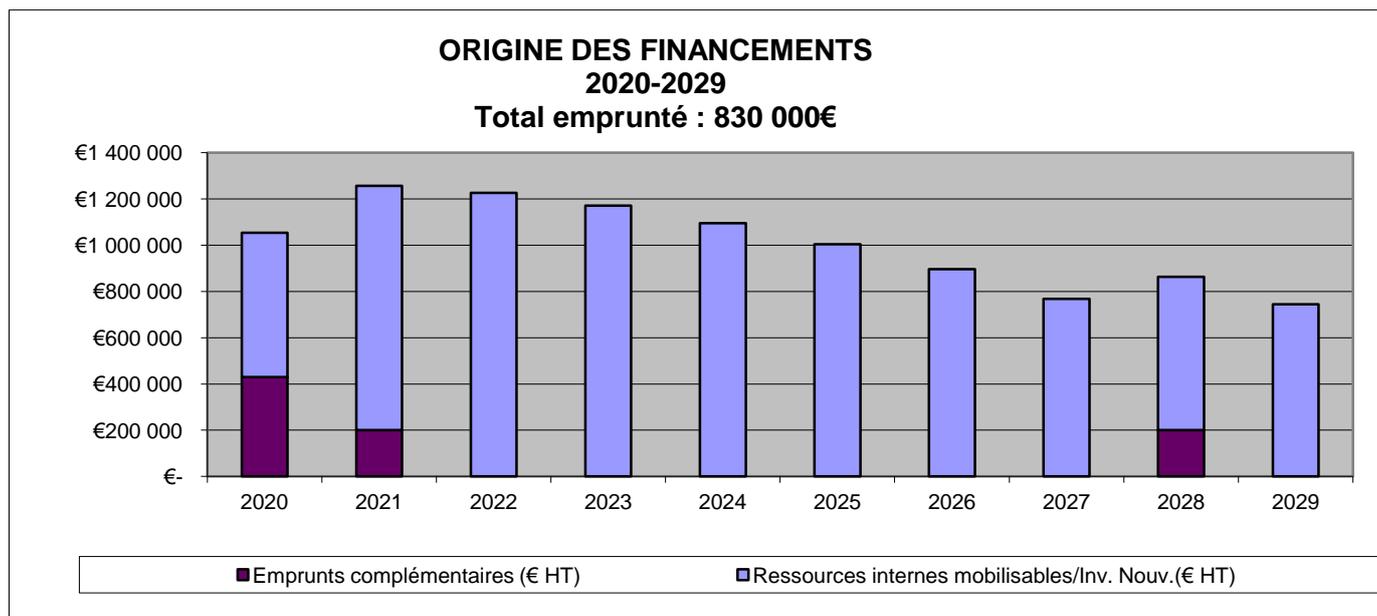
Le tarif cible est alors de **2.14 € HT.**

D. SCENARIO 2 : DEMARRAGE DU SERVICE AVEC UN SOLDE A ZERO ET BAISSSE ANUELLE DES ABONNES DE 2%

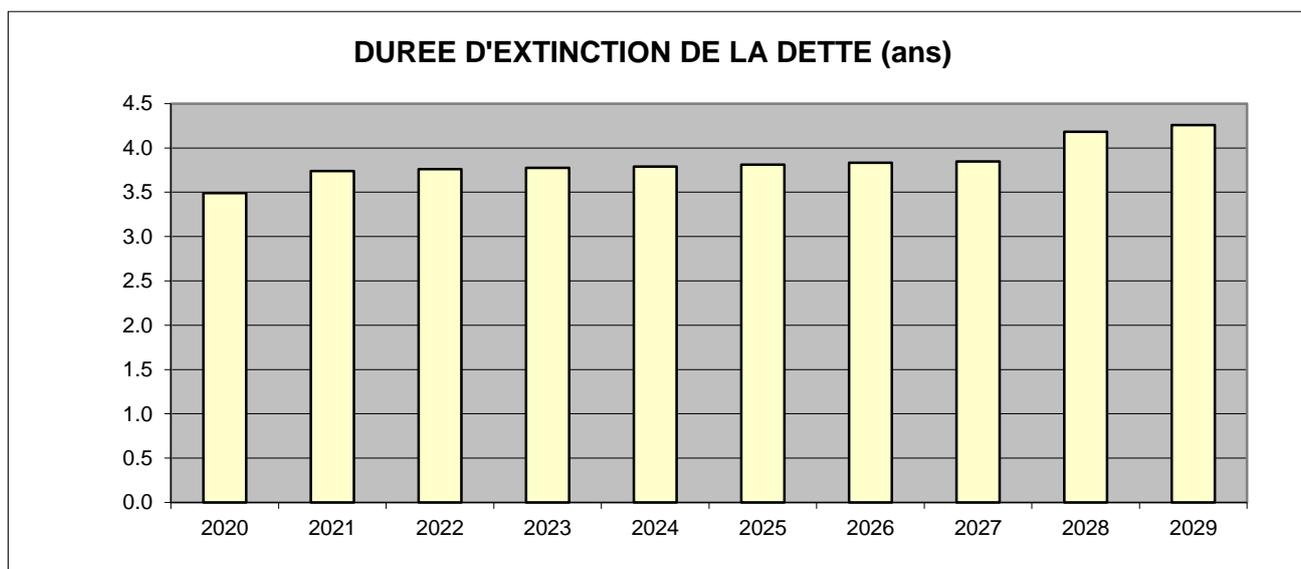
Les ratios de suivi des charges sont les suivants :



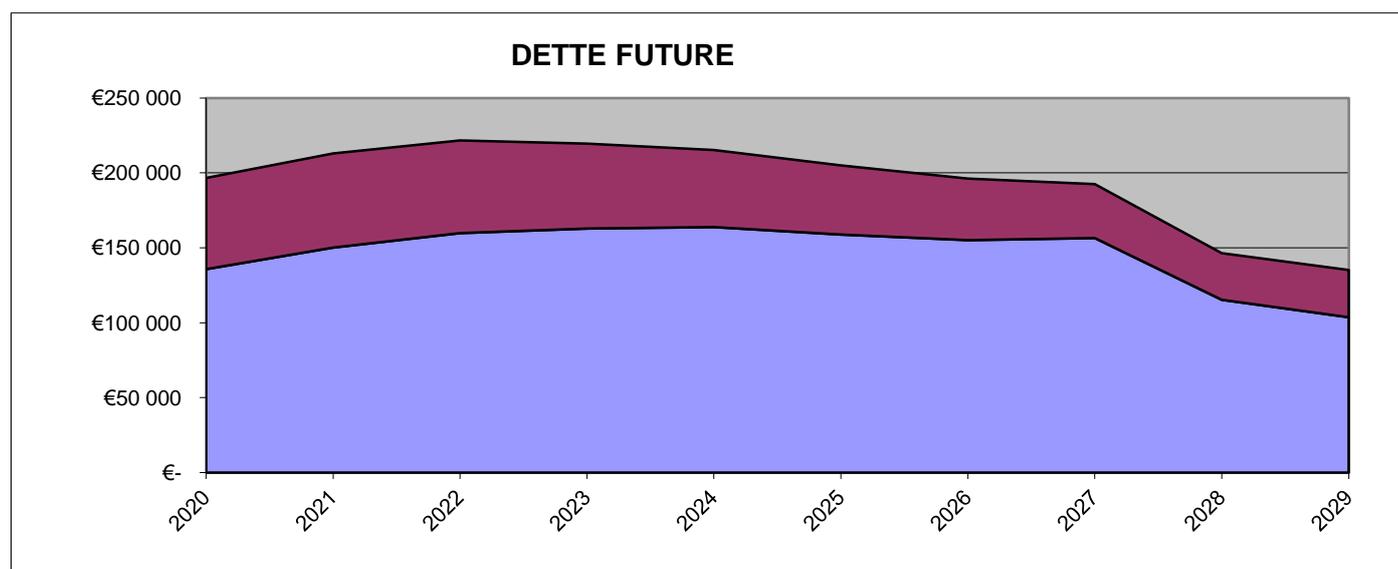
Le montant total emprunté sur la durée de l'opération s'élève à 830 000 € et l'origine des financements se répartit comme suit :



La durée d'extinction de la dette évolue comme suit :



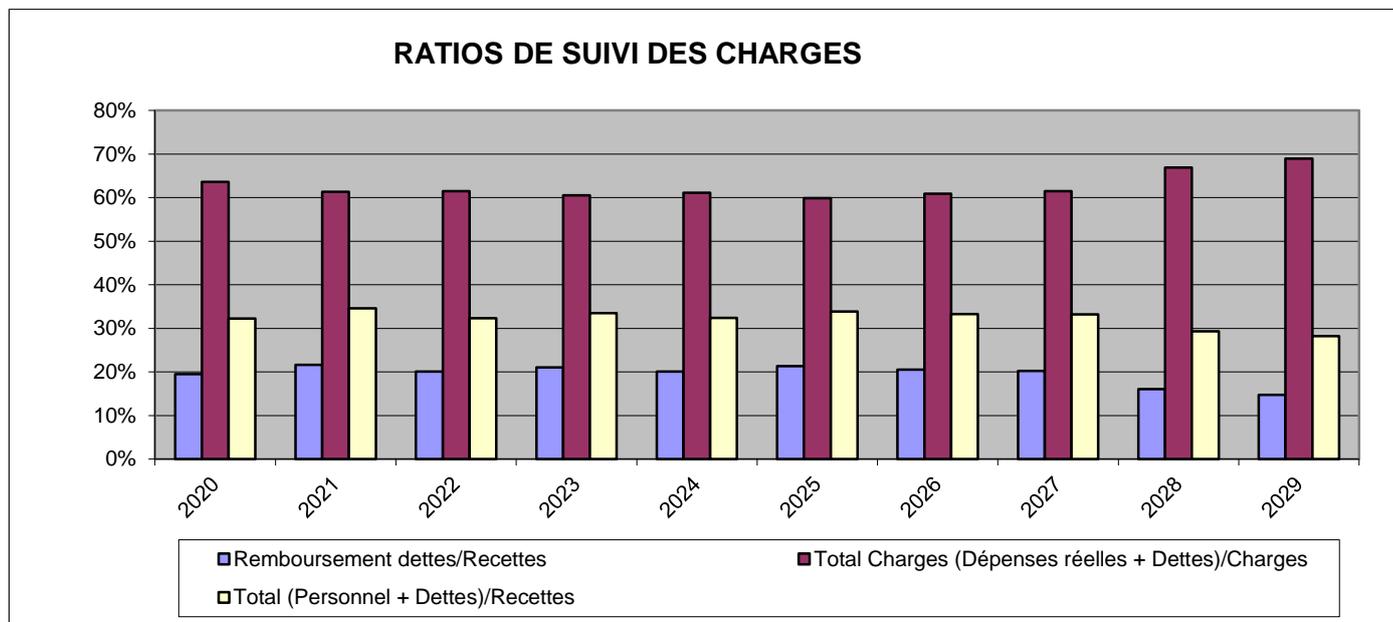
La dette future évolue comme suit :



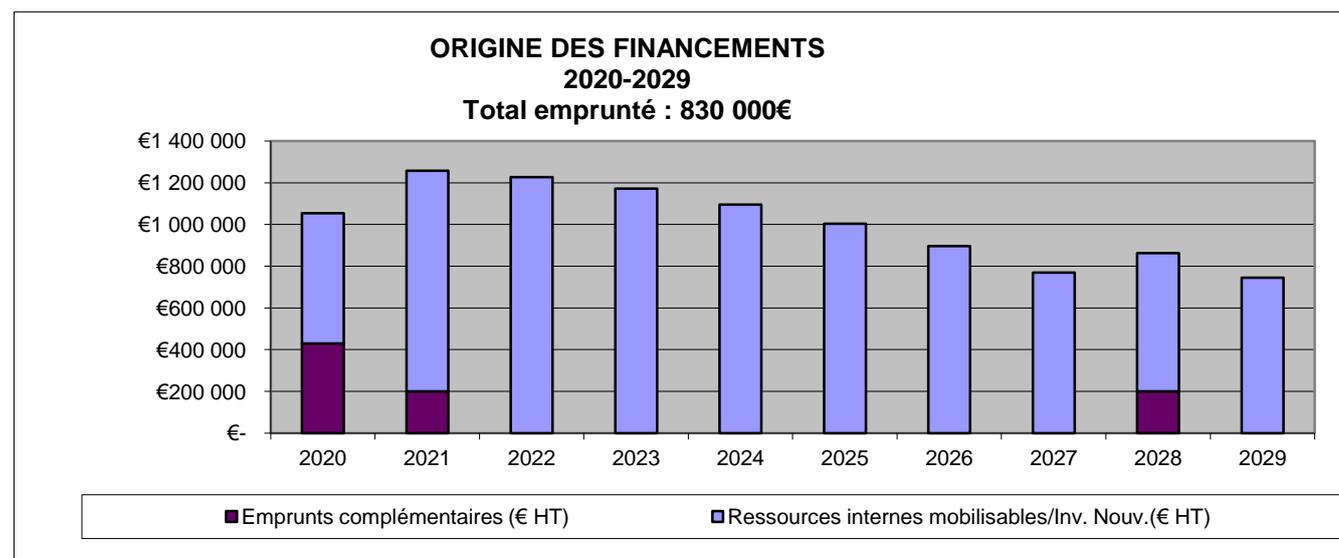
Le tarif cible est alors de **2.32 € HT**.

E. SCENARIO 3 : DEMARRAGE DU SERVICE AVEC UN SOLDE A ZERO ET STABILISATION DU NOMBRE DES ABONNES

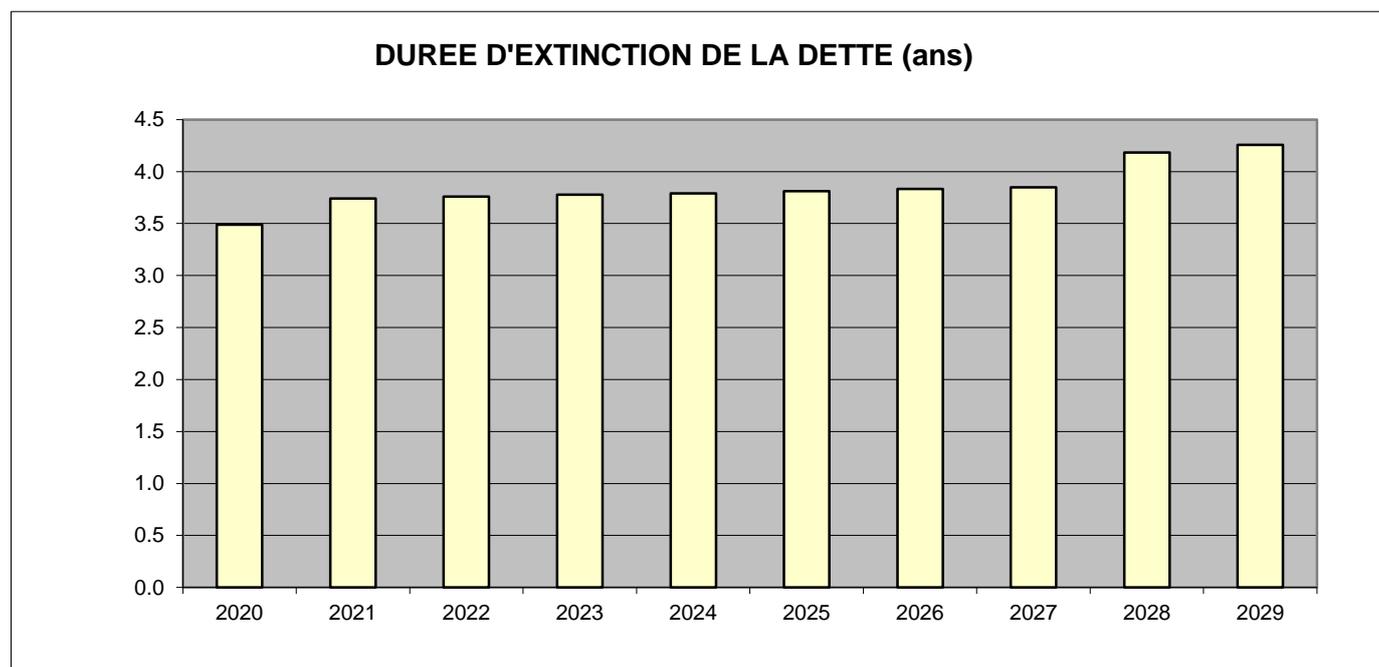
Les ratios de suivi des charges sont les suivants :



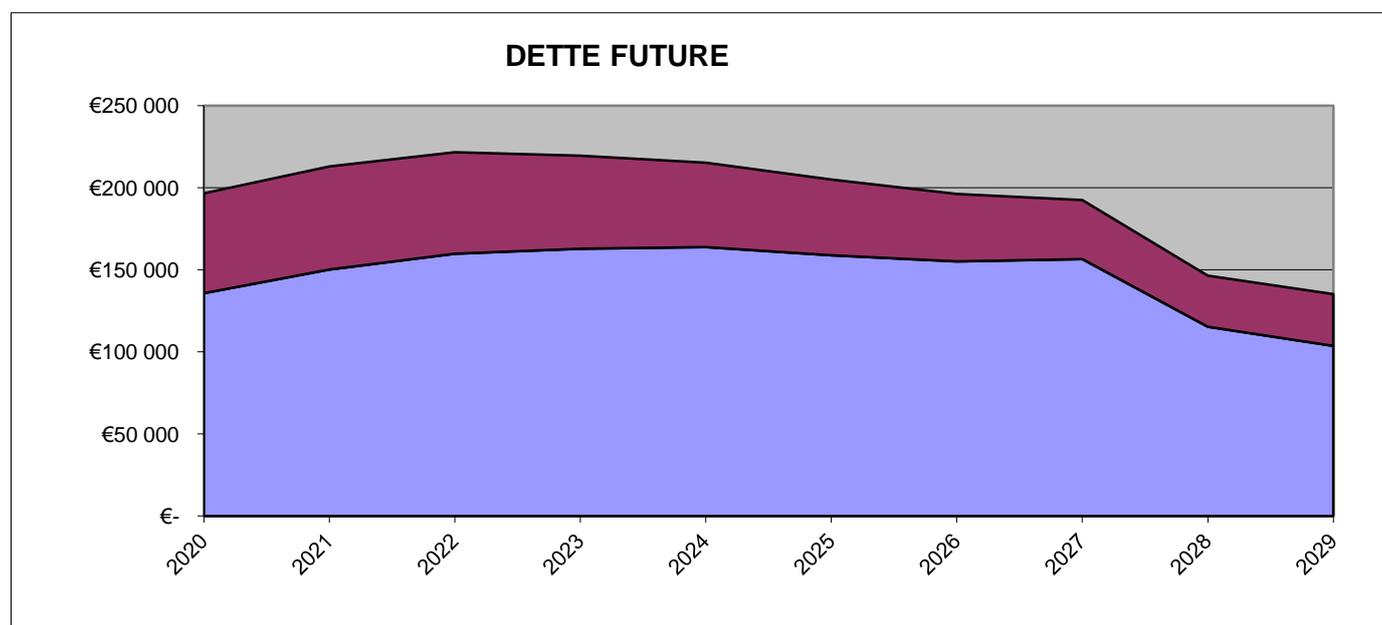
Le montant total emprunté sur la durée de l'opération s'élève à 830 000 € et l'origine des financements se répartit comme suit :



La durée d'extinction de la dette évolue comme suit :



La dette future évolue comme suit :



Le tarif cible est alors de **2.12 € HT.**

F. CONCLUSION

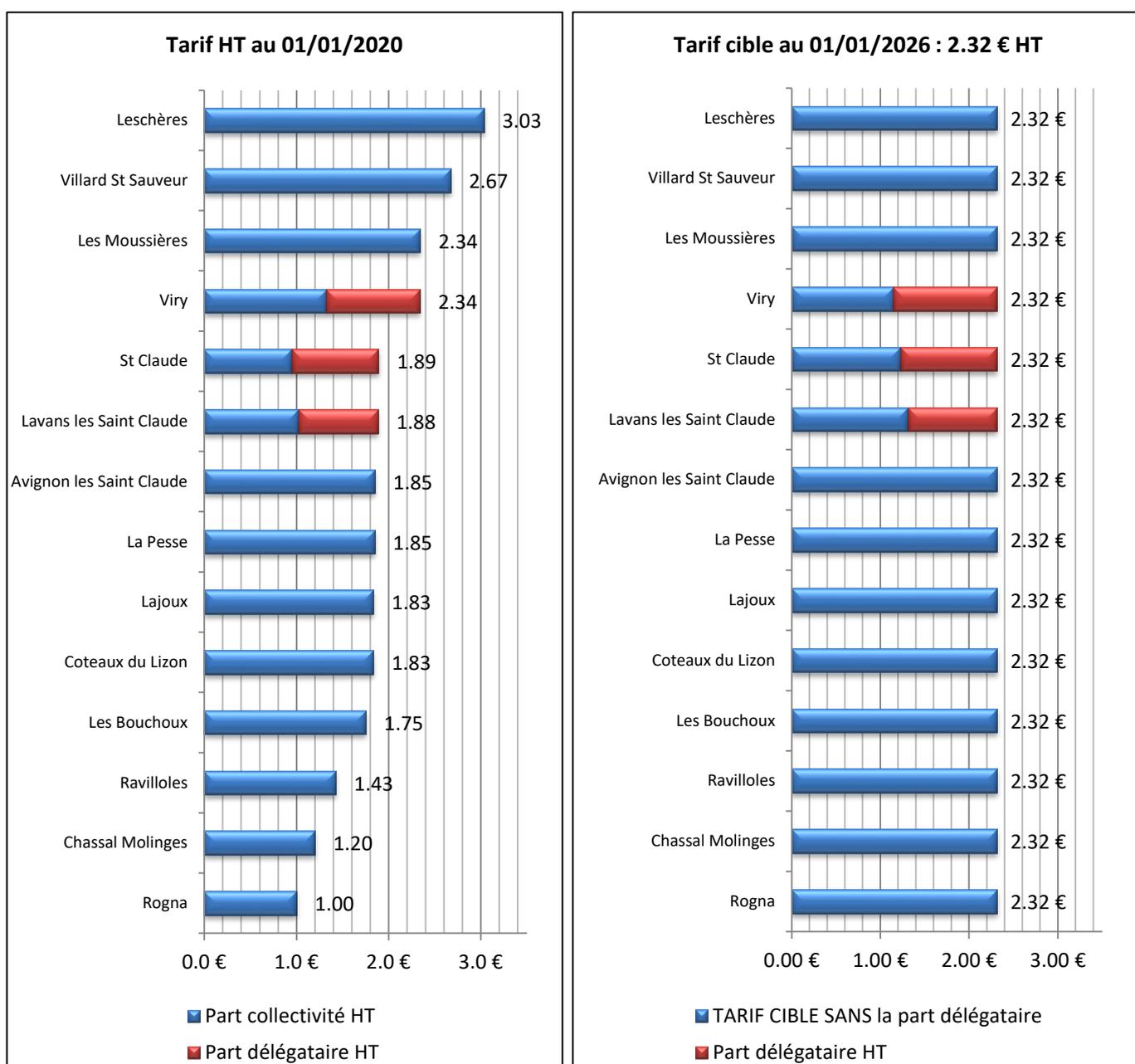
Le scénario retenu par l'exécutif est le scénario 2 qui prévoit :

- Démarrage du service en 2026 avec une reprise des comptes administratifs à zéro
- Une baisse annuelle des abonnés sur les 10 prochaines années de 2% par an

Les recettes nécessaires au fonctionnement du service seront alors de 1 045 656 € au bout de la période des 10ans.

Le tarif cible à mettre en œuvre est de 2.32€ HT

Les évolutions par rapport aux tarifs actuels sont les suivantes :



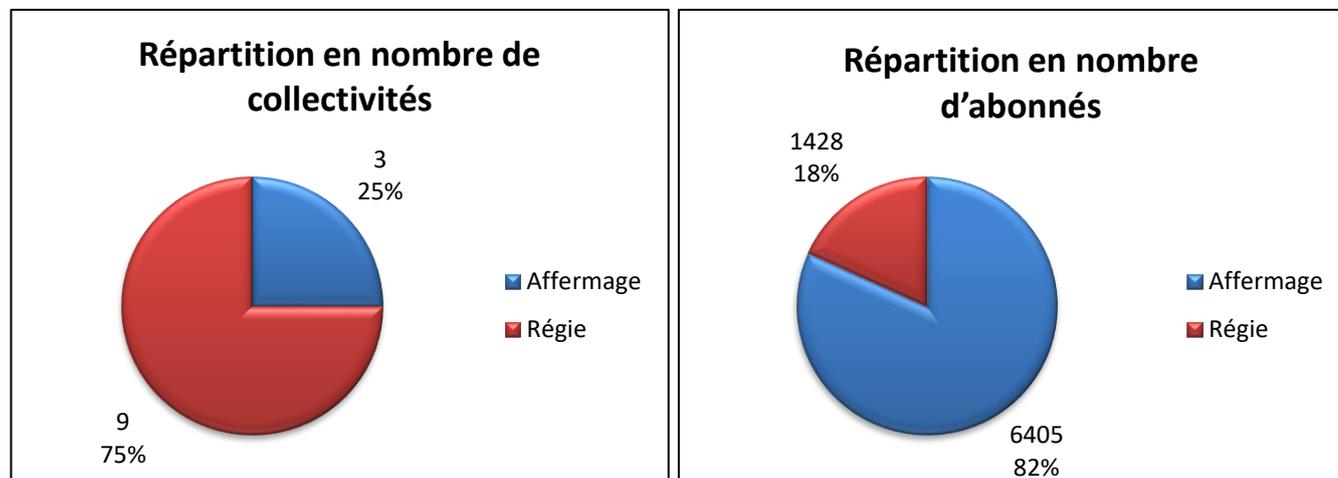
CHAPITRE 4

—

EAU POTABLE

A. RAPPELS TECHNIQUES

Seules 3 collectivités sur 14 (25%) sont en délégation et elles représentent 82% du total des abonnés de la CC :



En 2019, la répartition des recettes relatives à la part collectivité est la suivante :

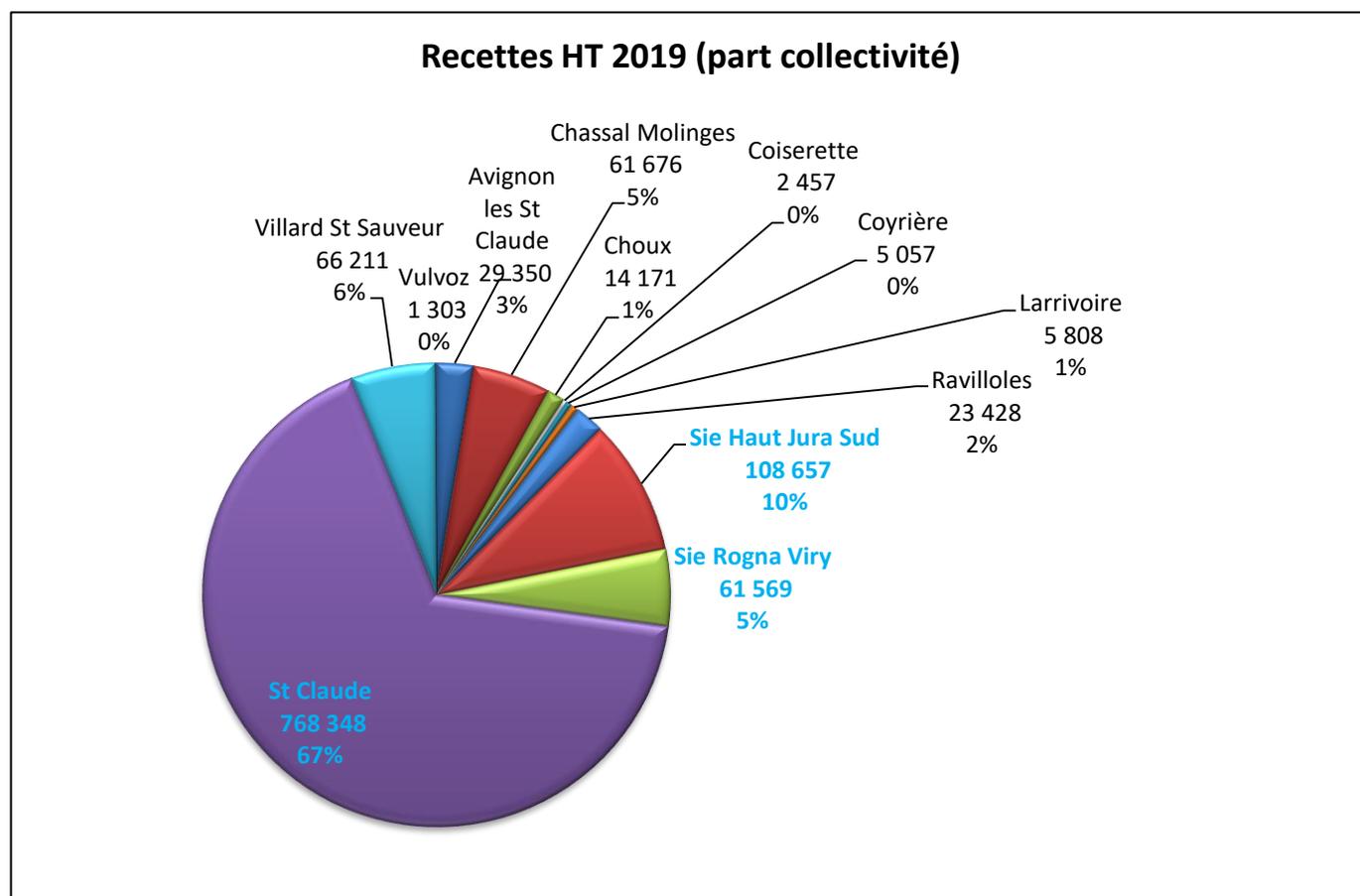
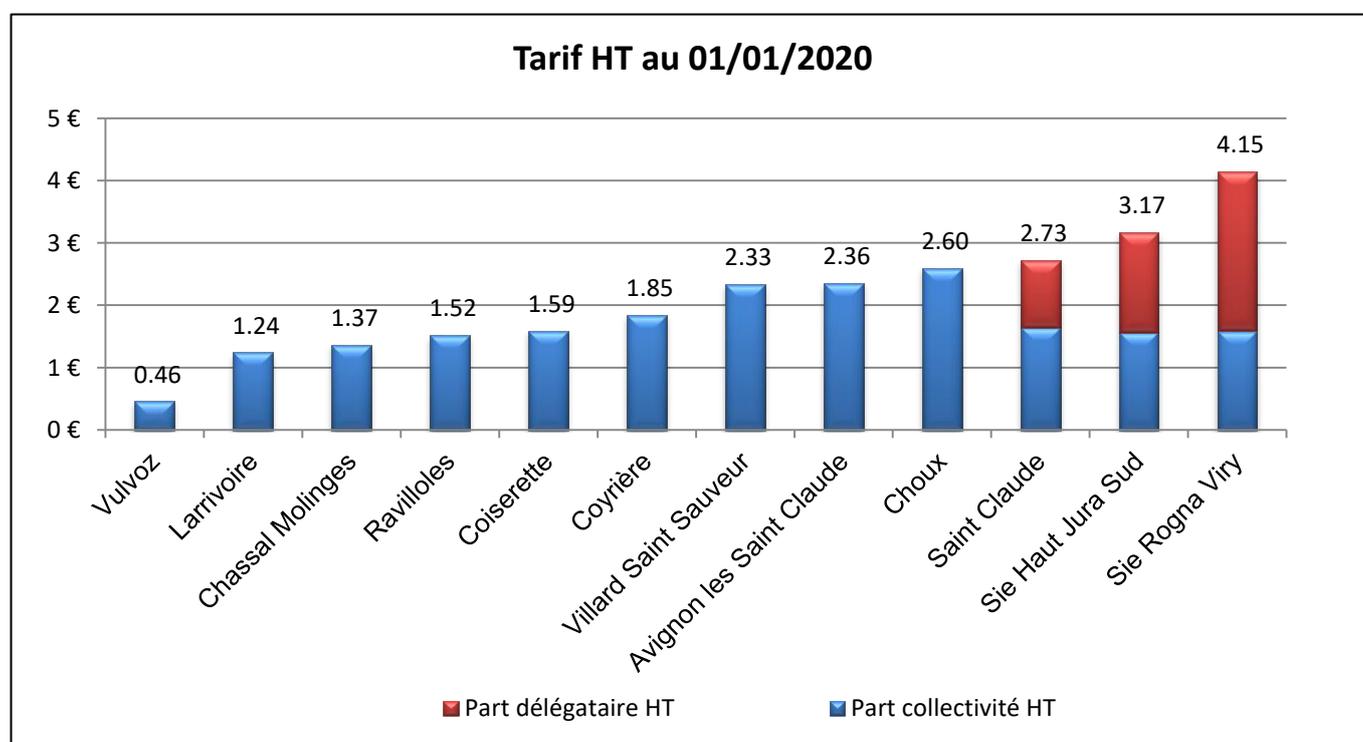


Tableau de synthèse (données 2019) :

	En régie	En DSP	Total
Volumes facturés	134 015 m3	529 776 m3	663 991 m3
Nombre d'abonnés	1428	6405	7833
Linéaire de réseaux	56 km	179 km	235 km
Densité (abonnés/km)	25 ab/km	36 ab/km	33 ab/km
Recettes de ventes d'eau HT sur le périmètre en 2019 (part collectivité)	209 462 €	938 575 €	1 148 037 €
Recettes de ventes d'eau HT sur le périmètre en 2019 (part délégataire)	--	663 186 €	663 186 € (37% du total)

Pour mémoire, les tarifs de l'eau potable au 01/01/2020 sont les suivants :



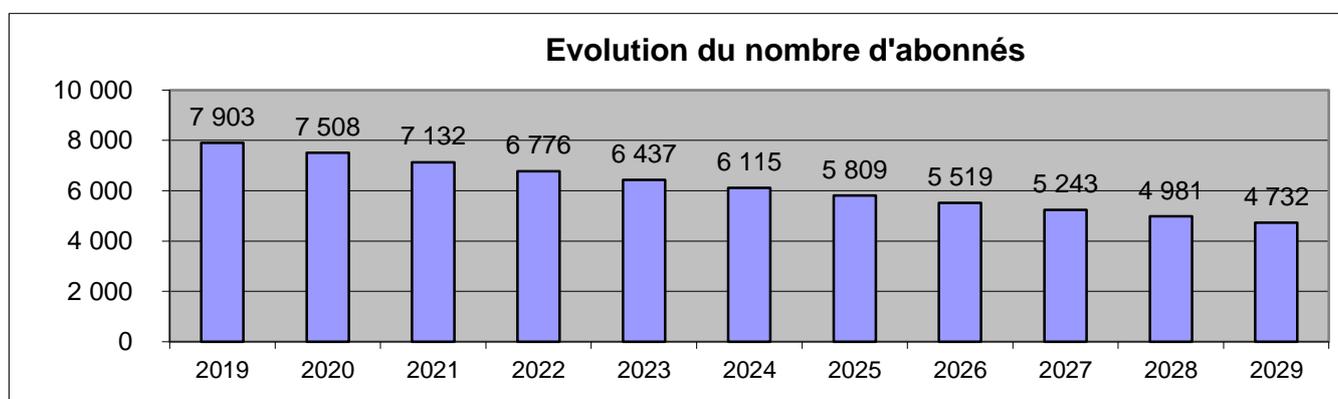
B.LES SCENARIOS ETUDIES

Initialement, seul le scénario 1 devait être étudié. Cependant, 2 autres hypothèses sont proposées à la CCHJSC :

- **Scénario 1 :**

- Démarrage du service avec récupération du solde du CA2019 (2 405k€)
- Baisse annuelle du nombre des abonnés de 5%

Concrètement, une baisse annuelle de 5% du nombre des abonnés se traduirait, sur 10 ans à une baisse globale de 40% :



- **Scénario 2 :**

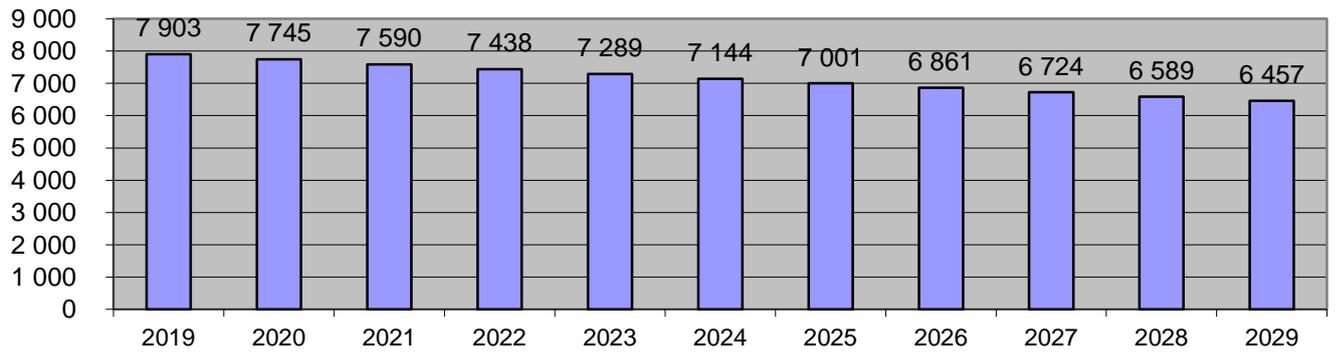
- Démarrage du service avec un solde à zéro
- Baisse annuelle du nombre des abonnés de 5%

- **Scénario 3 :**

- Démarrage du service avec un solde à zéro
- Baisse annuelle du nombre des abonnés de 2%

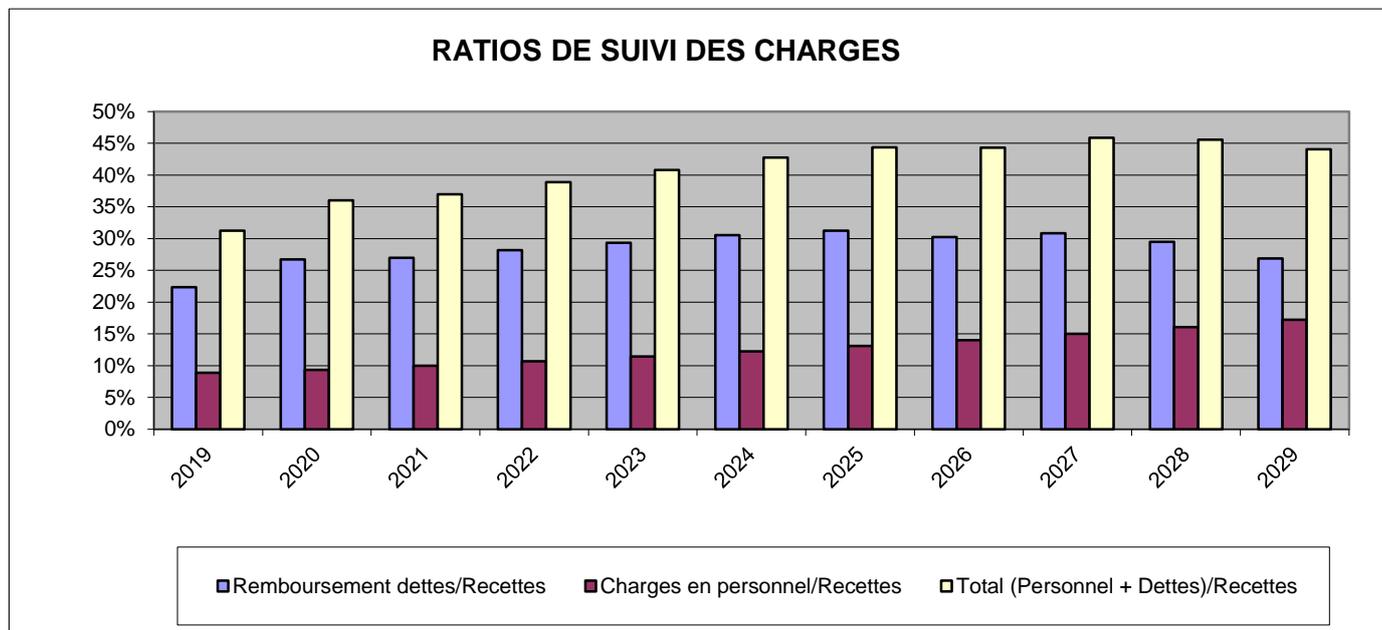
Concrètement, une baisse annuelle de 2% du nombre des abonnés se traduirait, sur 10 ans à une baisse globale de 18% :

Evolution du nombre d'abonnés

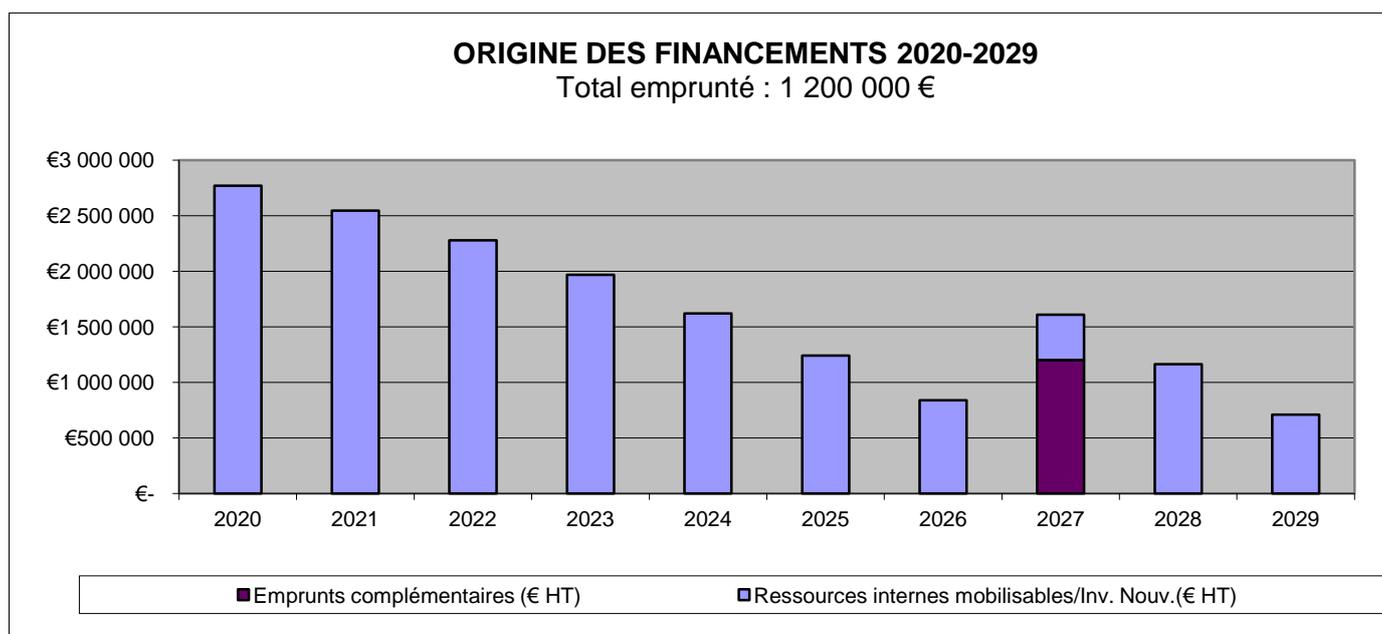


C. SCENARIO 1 : RECUPERATION DU SOLDE DES CA2019 ET BAISSA ANUELLE DES ABONNES DE 5%

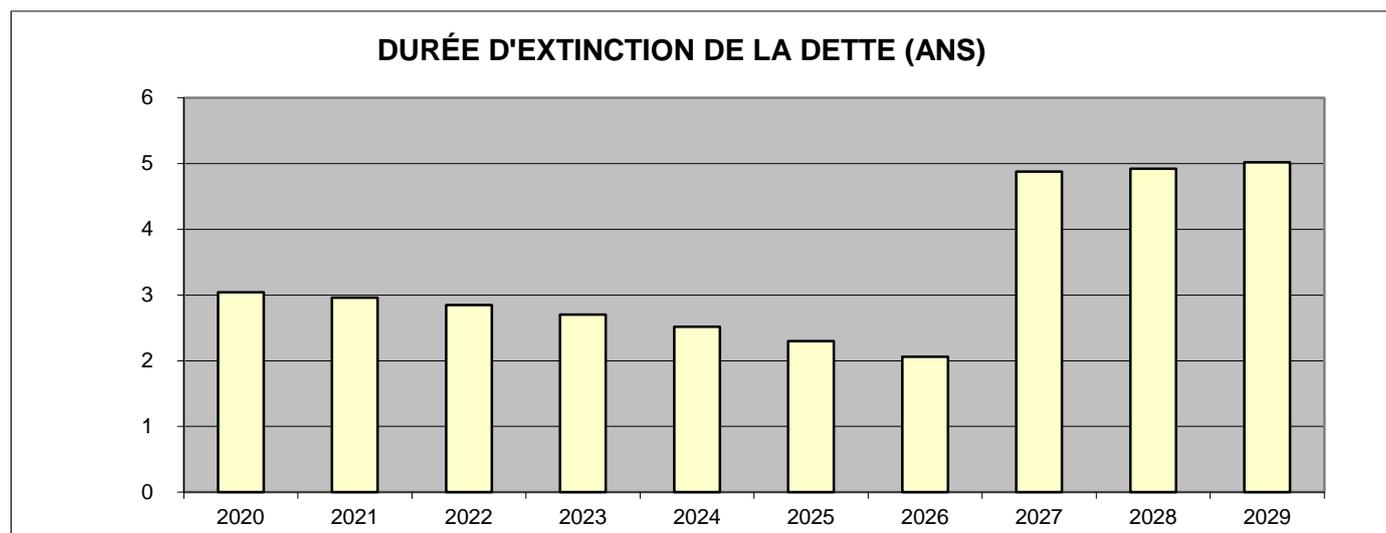
Le cumul des soldes des comptes administratifs relevés à fin 2019 sur l'ensemble des communes relevant s'élève sur 2 405 k€. Les ratios de suivi des charges sont les suivants :



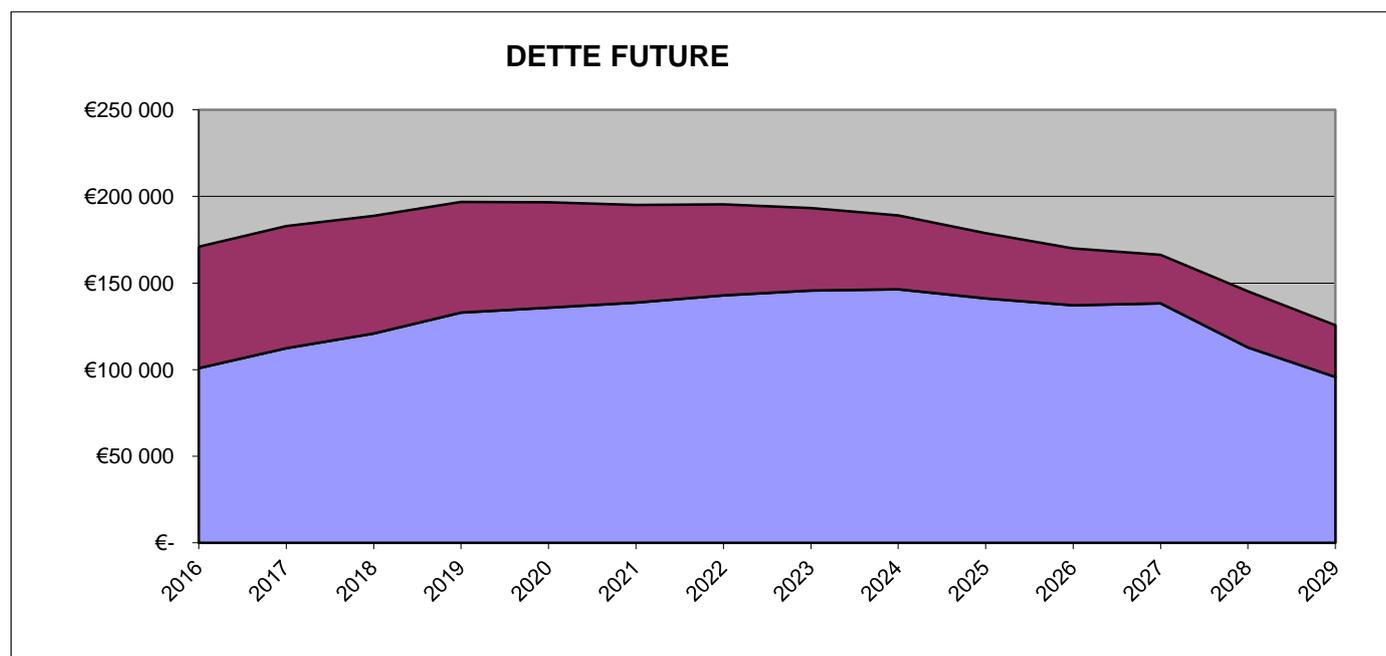
Le montant total emprunté sur la durée de l'opération s'élève à 1 200 000 € et l'origine des financements se répartit comme suit :



La durée d'extinction de la dette évolue comme suit :



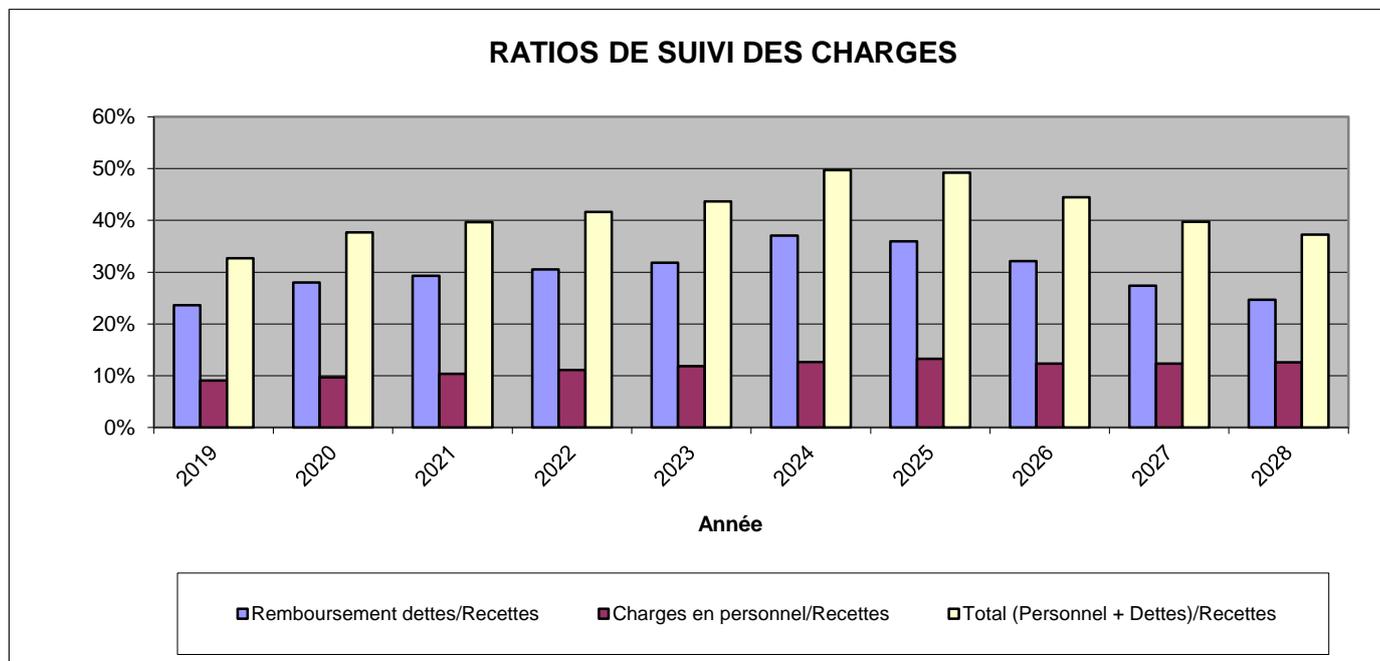
La dette future évolue comme suit :



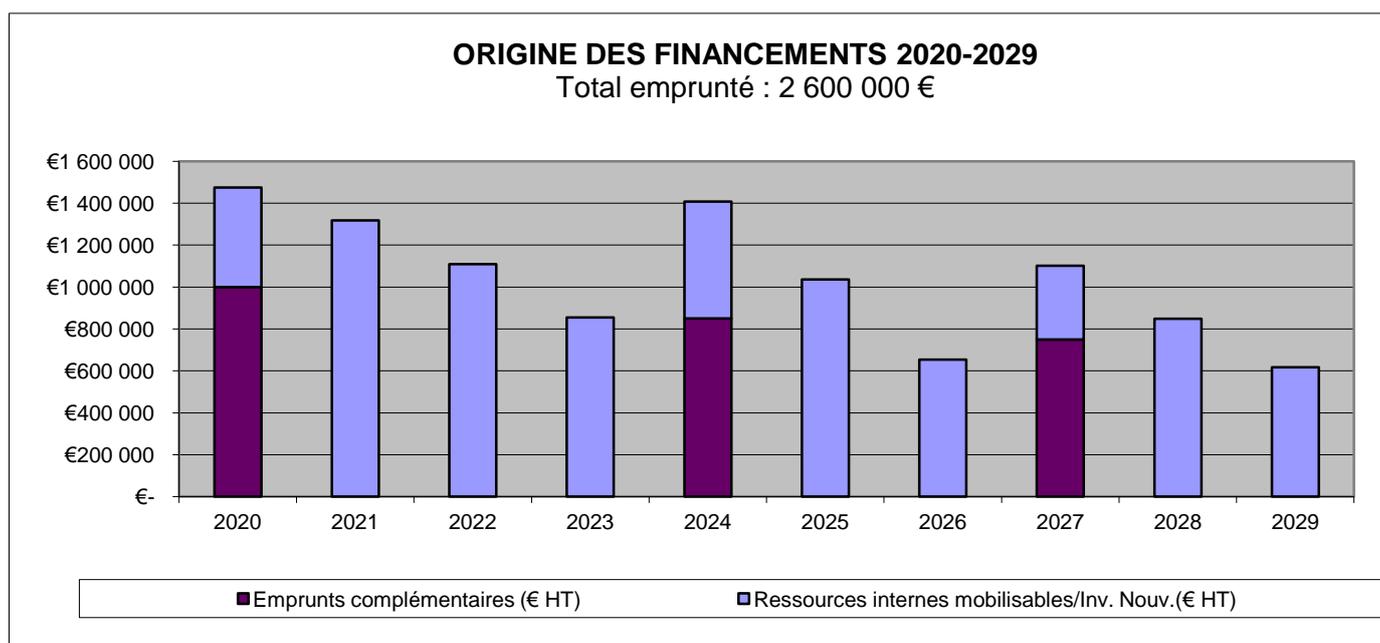
Le tarif cible est alors de **2,47 € HT**.

D. SCENARIO 2 : DEMARRAGE DU SERVICE AVEC UN SOLDE A ZERO ET BAISSSE ANUELLE DES ABONNES DE 5%

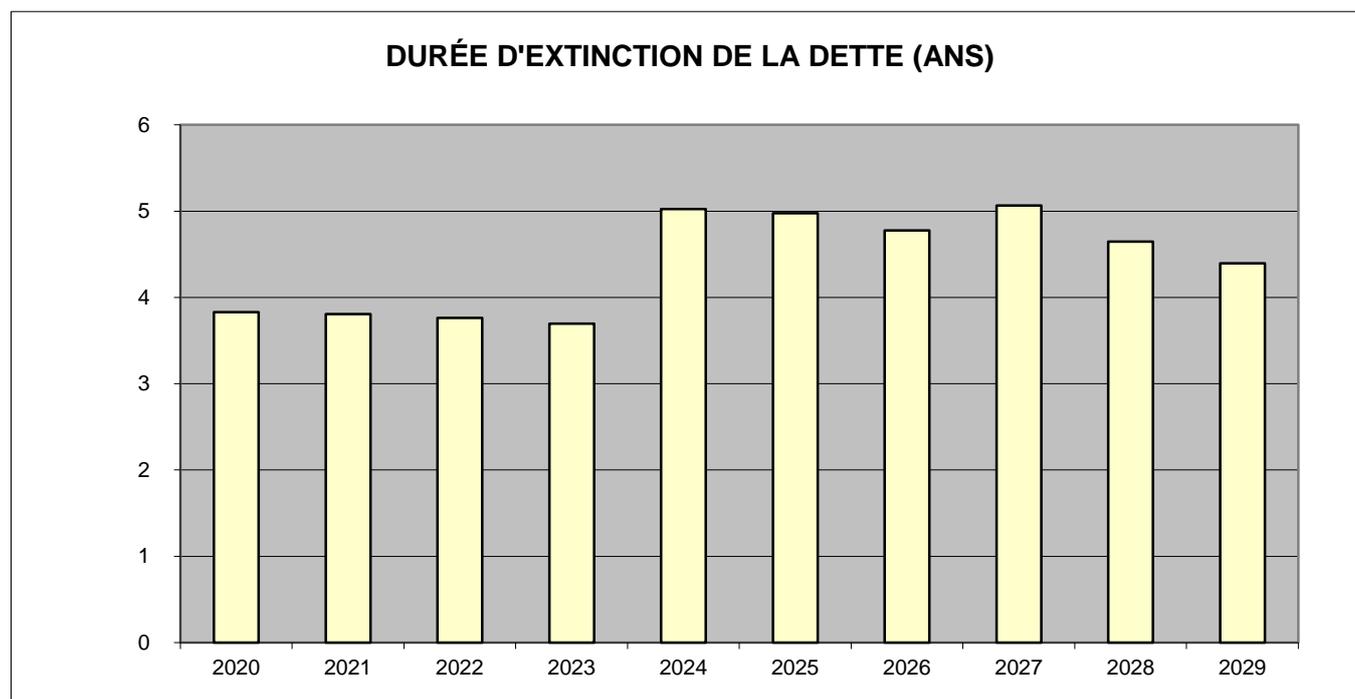
Les ratios de suivi des charges sont les suivants :



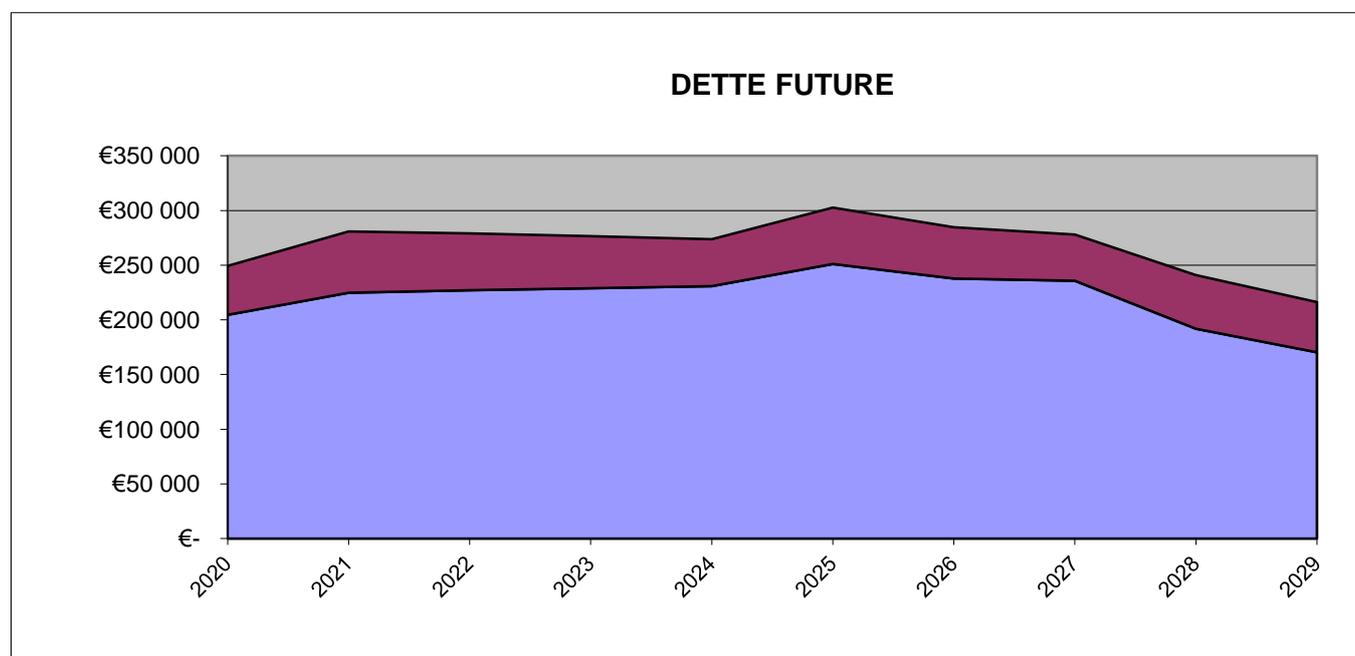
Le montant total emprunté sur la durée de l'opération s'élève à 2 600 000 € et l'origine des financements se répartit comme suit :



La durée d'extinction de la dette évolue comme suit :



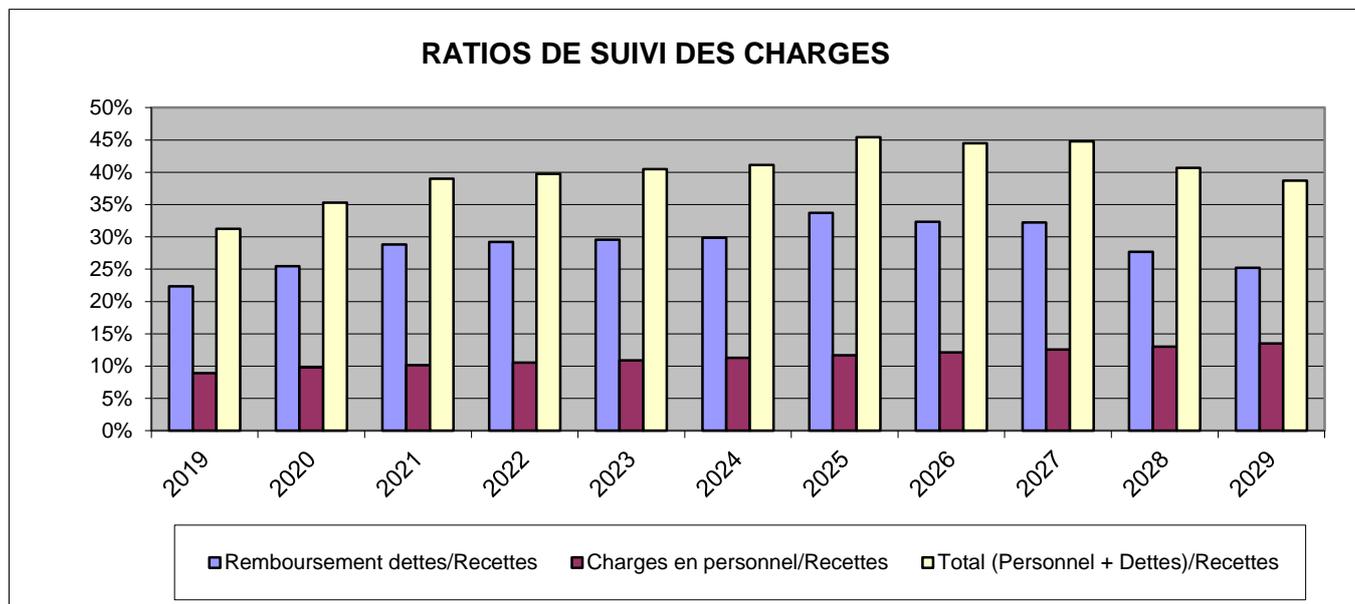
La dette future évolue comme suit :



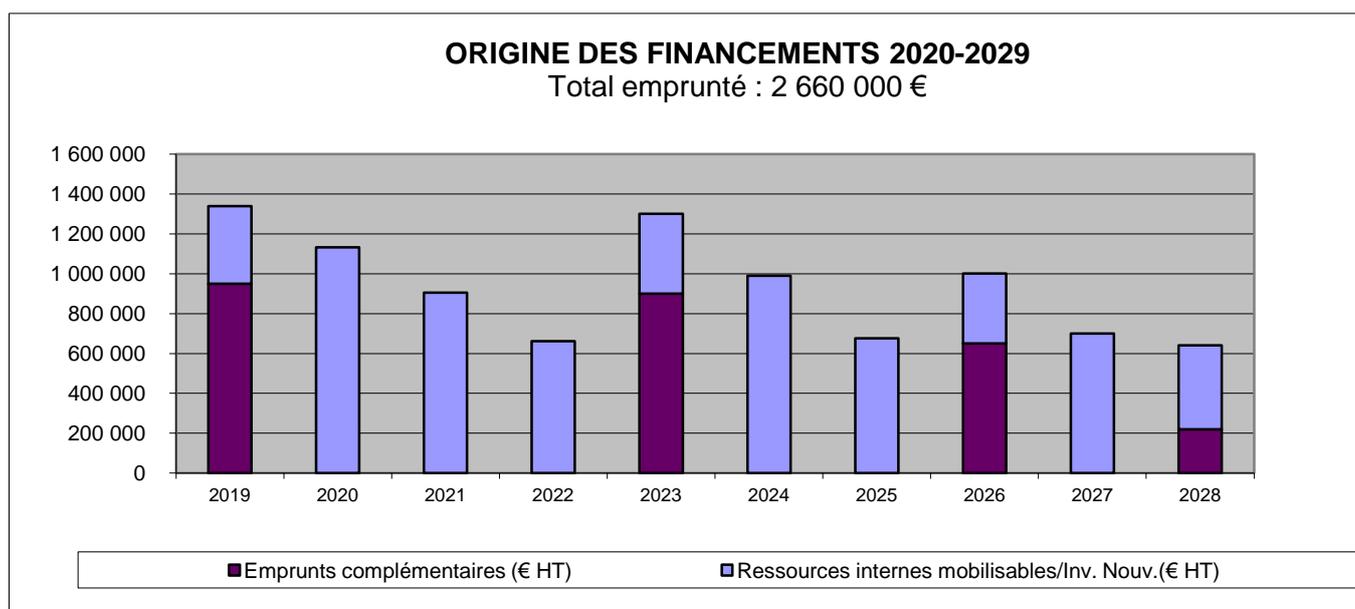
Le tarif cible est alors de 2,88 € HT.

E. SCENARIO 3 : DEMARRAGE DU SERVICE AVEC UN SOLDE A ZERO ET BAISSSE ANUELLE DES ABONNES DE 2%

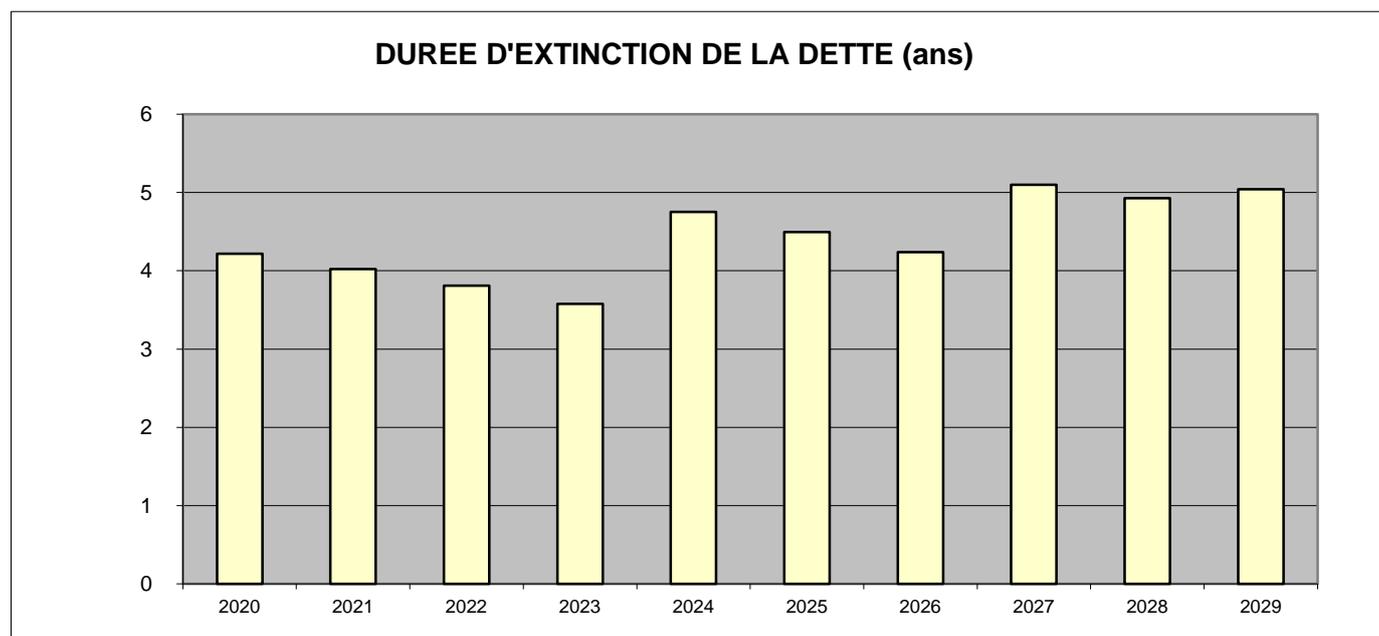
Les ratios de suivi des charges sont les suivants :



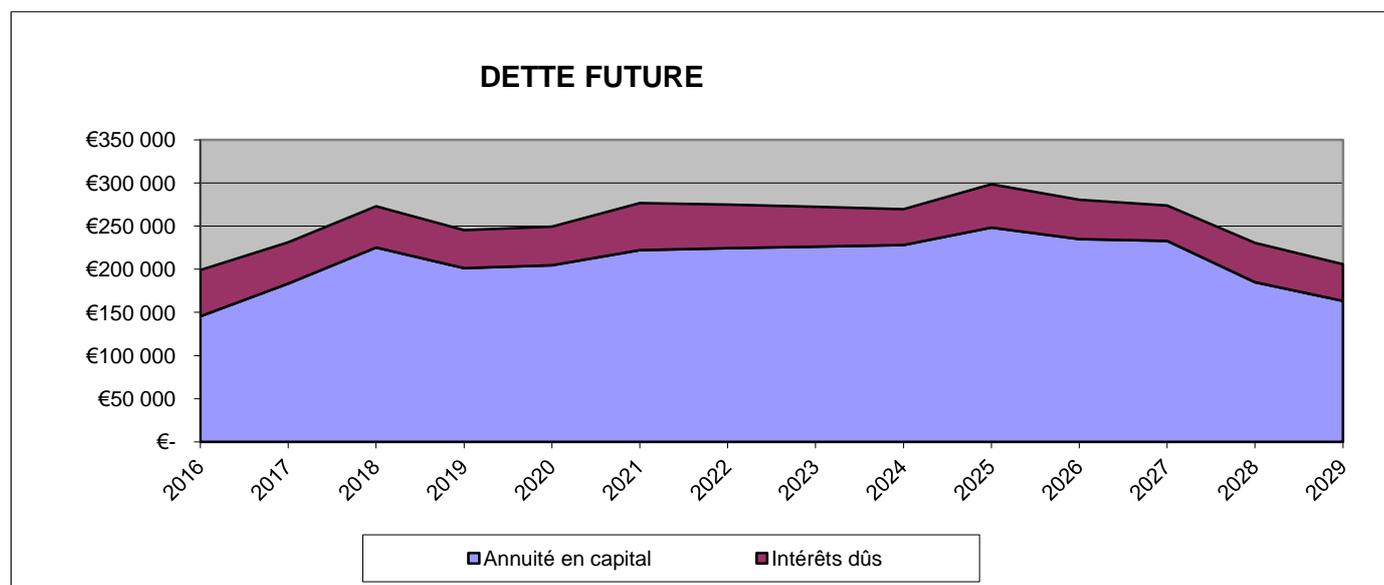
Le montant total emprunté sur la durée de l'opération s'élève à 2 660 000 € et l'origine des financements se répartit comme suit :



La durée d'extinction de la dette évolue comme suit :



La dette future évolue comme suit :



Le tarif cible est alors de **2.06 € HT.**

F. CONCLUSION

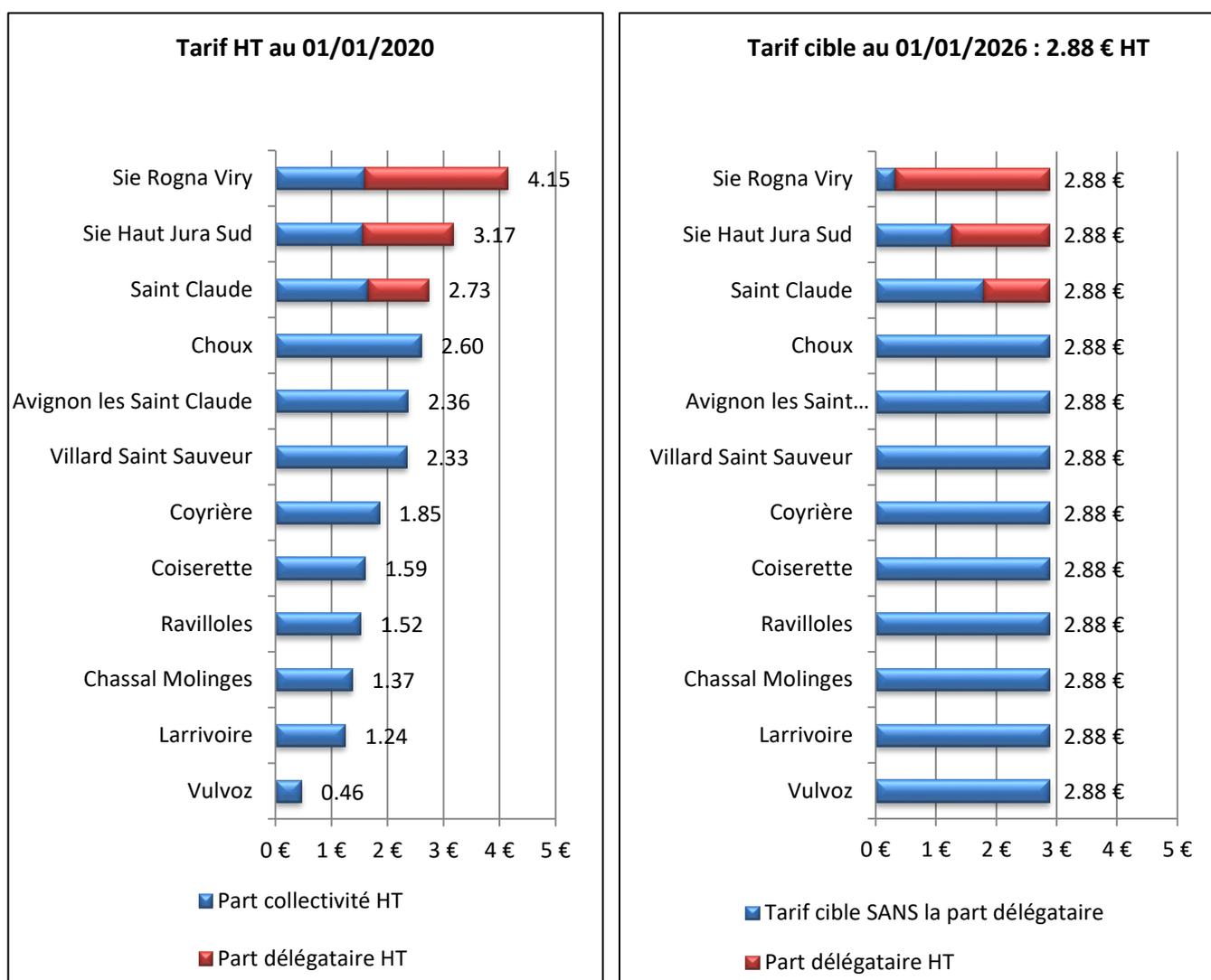
Le scénario retenu par l'exécutif est le scénario 2 qui prévoit :

- Démarrage du service en 2026 avec une reprise des comptes administratifs à zéro
- Une baisse annuelle des abonnés sur les 10 prochaines années de 5% par an

Les recettes nécessaires au fonctionnement du service seront alors de 895 133 € au bout de la période des 10ans.

Le tarif cible à mettre en œuvre est de 2.88€ HT

Les évolutions par rapport aux tarifs actuels sont les suivantes :

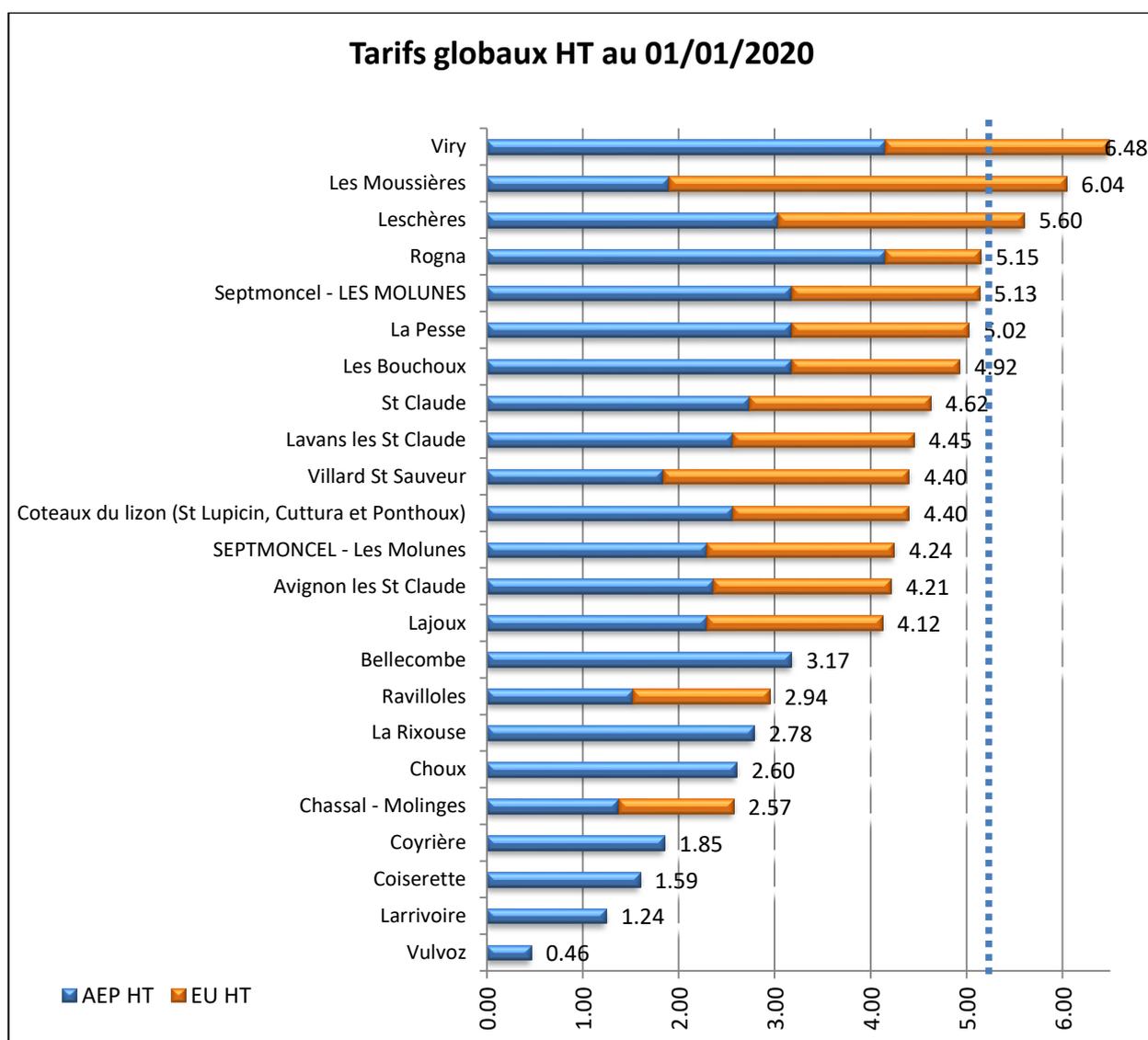


SYNTHESE DES TARIFS

Selon les hypothèses retenues, les tarifs à mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026 seront les suivants :

Assainissement collectif	Eau potable	Cumul Assainissement collectif Eau potable
2.32 € HT	2.88 € HT	5.20 € HT

Vous trouverez ci-dessous la situation de chacune des communes par rapport à leur tarif cumulé assainissement collectif et eau potable :



ANNEXE
—
LA CHARTE DES PRINCIPES

Charte des principes guides de la démarche
de transfert de la compétence Eau Assainissement
sur le périmètre de
la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude

Objet de la charte

Les élus locaux, de par leur mandat, sont les garants de l'intérêt général et au cœur de la démarche en disposant des moyens de décider les orientations principales de la politique de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.

Dans le cadre du transfert de compétence Eau et Assainissement, la CC Haut Jura Saint Claude entend fonctionner en une véritable intercommunalité respectueuse de chacune de ses entités communales. Ce transfert s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe.

La démarche repose sur des valeurs et principes communs, objets de la charte. L'ensemble des acteurs concernés sera animé par un esprit d'implication et de transparence.

Le transfert se fera dans un esprit, à minima, de continuité de la qualité et du niveau de service, tenant compte des disparités territoriales, et recherchera une amélioration dans la mesure du possible quand cela est opportun.

La charte offre ainsi un cadre, mais qui ne soit pas pour autant rigide, et indique une méthode qui guide les actions et l'esprit de la démarche de transfert.

Les enjeux

L'enjeu principal est de mutualiser les investissements et de réaliser des économies d'échelle, tout en rendant un service efficace et homogène sur tout le territoire.

Le second est de ne pas grever le potentiel pour les générations à venir et donc de garantir un niveau de patrimoine satisfaisant, de préserver les ressources et de maîtriser l'impact sur l'environnement.

Enfin, il s'agira d'adopter une convergence tarifaire et les modalités de prise en charge de la mise à niveau technique qui reposent bien sur le double principe de :

- responsabilité (travaux pris en charge par ceux qui ont du retard),
- solidarité (instauration d'un dispositif de participation collective pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur tout le territoire de la CC).

Les valeurs et principes partagés

Garantir un prix véridique

Dans le cadre du principe « l'eau paye l'eau » et dans un souci de transparence, le prix de l'eau et de l'assainissement permet de garantir le niveau de service et d'investissement défini par les élus. C'est dans cet esprit que :

- un niveau de service de référence et les objectifs de desserte du territoire seront définis,
- les acteurs de la démarche s'engagent à adopter des scénarios cohérents et adaptés conciliant tarifs de l'eau, qualité du service public et gestion du patrimoine,
- il est demandé à chaque collectivité d'atteindre le tarif cible à la date du transfert de compétence fixé réglementairement au 01/01/2026,
- l'ensemble des communes est invité à investir dès maintenant dans leurs projets prioritaires, notamment de mises à niveau réglementaires, en sollicitant toutes les aides encore disponibles pour mettre en conformité leurs installations et leurs réseaux, assurer la sécurité et la qualité de l'eau potable, réaliser des travaux nécessaires à des projets urbains...,
- dans le cas où, à la date du transfert (01/01/2026), cette mise à niveau n'était pas réalisée, le montant de l'investissement sera pris en charge par l'intermédiaire de fonds de concours d'investissement,
- au vu des préconisations issues des études déjà réalisées en matière d'eau potable et d'assainissement, les investissements essentiels à réaliser par les communes avant le transfert seront déterminés en concertation avec la CC Haut Jura Saint Claude (groupe de travail « élus »),
- lors du transfert, les emprunts liés à l'eau et l'assainissement seront certes repris par la CC Haut Jura Saint Claude. Les éventuels excédents de résultat ainsi que les déficits ne seront pas repris.

Partage des informations

Il est important d'établir un diagnostic suffisamment précis et ainsi faire une évaluation fiable et prospective sur l'ensemble du patrimoine. Les communes participeront activement en :

- collaborant étroitement avec le groupe de travail «élus »,
- facilitant l'accès aux données et informations. Il s'agit d'avoir une connaissance utile, sans pour autant s'immiscer outre mesure dans les affaires communales ou syndicales,
- s'impliquant de manière constructive dans les échanges et les débats,
- invitant la CC Haut Jura Saint Claude et ses services aux réunions importantes relatives au transfert et à l'engagement des opérations,
- associant, pour avis, la CC Haut Jura Saint Claude et ses services, pendant toute la durée de la démarche préalable, aux décisions des acteurs de l'Eau susceptibles de conditionner l'exercice et la cohérence d'ensemble de la compétence au-delà de la date du transfert, notamment en ce qui concerne : les tarifs, les investissements importants et leur mode de financement, les modes de gestion (déléguée ou non), le renouvellement de contrats, l'évolution du personnel susceptible d'être intégré, l'élaboration ou la révision des règlements de services.
- Les acteurs veilleront à informer régulièrement le public de l'avancement de la démarche.

Engagement des acteurs de la démarche

En adhérant aux principes et valeurs de la présente charte, les élus du territoire de la CC Haut Jura Saint Claude, s'engagent à ce que chacune des entités soit pleinement partie prenante dans l'élaboration et la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement.

La présente charte pourra évoluer et être amendée par consensus entre les parties.

Pour la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude, Le Président

Pour la Collectivité concernée, Le Maire